

ÉCOLE SAINT-GEORGES
300 RUE SAINTE-ANNE
SENNEVILLE, QC H9X 3P7

**REPLACEMENT DES FINITIONS
INTÉRIEURES ET DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR**

**DEVIS NORMALISÉ
ET
CHARGES PARTICULIÈRES**



**MAÎTRE DE L'OUVRAGE
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGOYS**

**SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES
1100, boul. de la Côte-Vertu, St-Laurent, Qc. H4L 4V1**

NO. D'APPEL D'OFFRES No

NO. DE PROJET CSMB : 086-160831
NO. DE PROJET ARCH : 220-240

CHARGÉ DE PROJET CSSMB : Charles Tremblay-Roy

**ÉMIS POUR AO
6 SEPTEMBRE 2022**



1372, Notre-Dame Ouest,
Montréal, QC H3C 1K8

TABLE DES MATIÈRES DU MANUEL DE PROJET

		Nombre de pages
CHARGES PARTICULIÈRES		
01 11 00	Sommaire de travaux	5
01 11 02	Spécifications particulières au projet	3
01 33 00	Documents/échantillons à soumettre	4

Ce tableau décrit pour le projet visé par le présent marché, les spécifications particulières des produits.
Les spécifications apparaissant dans le tableau prévalent sur celles décrites, pour le même item, dans les sections de devis normalisé correspondantes.

SECTIONS DE DEVIS NORMALISÉS APPLICABLES AU PROJET

Sauf autres indications, les sections suivantes sont la version 1 du devis normalisé de LA BOITE Architecture Design inc.

DIV 1 Exigences générales

01 56 00	Ouvrages d'accès et de protection temporaires	2
----------	---	---

DIV 2 Aménagement de l'emplacement

02 41 00	Démolition – travaux de petite envergure	3
----------	--	---

DIV 3 Béton

03 01 37	Restauration du béton	4
03 35 00	Finis de surface de béton	2

DIV 6 Bois, plastiques et composites

06 20 00	Menuiserie	3
----------	------------	---

DIV 7 Isolation et étanchéité

07 92 00	Étanchéité des joints	4
----------	-----------------------	---

DIV 9 Finition

09 21 16	Panneaux de gypse	3
09 22 16	Colombages et fourrures métalliques	3
09 51 20	Carreaux insonorisants et ossatures métalliques de support	4
09 65 19	Revêtement de sol souple en carreaux	5
09 91 00	Peinture – Voir aussi annexe	5

DOCUMENT ANNEXE

01 74 00-1	Nettoyage et entretien durant un chantier	10
09 00 00-1	Peinture	7

FIN DE SECTION

CHARGES PARTICULIÈRES

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. EXIGENCES CONNEXES

1. 1. Document d'appel d'offres du CSSMB.
2. PROTECTION DES ÉQUIPEMENTS SUR PLACE :
L'entrepreneur sera responsable de protéger tous équipements laissés en place lors des travaux (Bancs, étagères, etc.).
L'entrepreneur devra protéger tous les planchers de tuiles de vinyle aux zones des travaux avec un cartonné à haute densité ou équivalent ou une toile étanche.
Voir note et photo sur plan pour la protection du système de projection.

En cas de contradiction entre les différents documents d'appel d'offres, les documents du CSSMB prévaudront pour l'interprétation de l'obligation en cause.

1.2. TRAVAUX VISÉS PAR LES DOCUMENTS CONTRACTUELS

1. D'une façon générale, l'ouvrage consiste sans y restreindre, à exécuter les travaux décrits dans la présente liste.
Les travaux incluent sans s'y limiter :
 - La démolition des plafonds suspendus et leur système existant, et l'installation de nouveaux systèmes des plafonds suspendus dans la zone de travaux.
 - La démolition des luminaires existants et l'installation de nouveaux luminaires (voir électricité).
 - La démolition en condition d'amiante des revêtements de plancher et le ragréage et l'installation de nouveaux revêtements de plancher aux classes de La zone de travaux.
 - Tout travail d'architecture relié aux travaux indiqués aux plans d'électricité, incluant ceux non illustrés aux plans.
 - Les travaux de peinture/ragréage ponctuel. Tous les travaux à effectuer aux murs doivent être réalisés en condition d'amiante.
 - La protection de tout élément fixe et non fixe dans la zone de travaux.
 - Toute installation de protection et contrôle de poussière demandées aux plans et devis.
2. La présente liste est complétée par les dessins et les devis.
3. Réparer tous les éléments endommagés par les travaux.
4. Pour obtenir plus de détails sur les normes à rencontrer, les produits à utiliser, les exigences au niveau de la mise en œuvre, etc., se référer à la section 01 11 02 et aux sections de devis normalisés fournies dans le présent dossier de soumission. Puisqu'elles sont "normalisées", ces sections peuvent contenir certaines spécifications qui ne s'appliquent pas au projet. Si c'est le cas, négliger les spécifications qui ne sont pas pertinentes.
5. Dans la présente liste, le devis ou les dessins, à moins d'indication contraire, les expressions "poser, mettre, installer, fournir, etc." signifient toutes : fournir, installer et raccorder.
6. Travaux décrits et illustrés aux plans et devis, sans s'y limiter : Remplacement des finitions intérieures et des appareils d'éclairage intérieur.
7. Inclure dans votre soumission tous les travaux de ragréage et peinture nécessaires suite aux nouveaux travaux.

1.3. ORDRE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

1. Coordonner le calendrier d'avancement des travaux en fonction de l'occupation des lieux par le CSSMB pendant les travaux de construction.
2. Maintenir l'accès aux fins de la lutte contre l'incendie; prévoir également les moyens de lutte contre l'incendie.
3. Protéger la sécurité des ouvriers et du public.

1.4. EXAMEN PRÉALABLE

1. Lors de la soumission, l'Entrepreneur sera réputé avoir pris connaissance des documents contractuels et s'être rendu compte de l'étendue des travaux lors d'une visite des lieux. À ce chapitre, toute réclamation ultérieure ne pourra être considérée. D'autre part, l'Entrepreneur sera tenu de vérifier toutes les dimensions sur places avant de procéder aux travaux et devra avertir le professionnel et le représentant du CSSMB de toute erreur ou omission.

1.5. OCCUPATION DES LIEUX PAR LE CSSMB

1. Collaborer avec le CSSMB à l'établissement du calendrier des travaux, de manière à réduire les conflits et à faciliter l'utilisation des lieux par ce dernier.

1.6. DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

1. Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
2. Soumettre le programme d'avancement des travaux conformément aux documents d'appel d'offres.
3. Soumettre un plan de travail et un plan de santé et sécurité particuliers au site, conformément aux documents d'appel d'offres.

1.7. MODIFICATIONS, AJOUTS OU RÉPARATIONS AU BÂTIMENT EXISTANT

1. Exécuter les travaux en nuisant le moins possible aux occupants et à l'utilisation normale des lieux. Prendre les arrangements nécessaires avec le CSSMB pour faciliter l'exécution des travaux.
2. Pour le transport des travailleurs, des matériaux et des matériels, n'utiliser que les escaliers existants du bâtiment seulement avec autorisation.
 1. Assumer la sécurité des équipements ainsi que la responsabilité des dommages causés par les travaux et des surcharges imposées aux équipements existants.

1.8. SERVICES D'UTILITÉS EXISTANTS

1. Avant d'interrompre des services d'utilités, en informer le CSSMB ainsi que les entreprises d'utilités concernées, et obtenir les autorisations nécessaires.
2. Soumettre à l'approbation un calendrier relatif à l'arrêt ou à la fermeture d'installations ou d'ouvrages actifs, y compris l'interruption de services de communications ou de l'alimentation électrique. Respecter le calendrier approuvé

et informer les parties touchées par ces inconvénients.

3. Fournir des services d'utilités temporaires afin que soient maintenus les systèmes critiques du bâtiment et des locataires.
4. Protéger, déplacer ou maintenir en service les canalisations d'utilités qui sont fonctionnelles. Si des canalisations non fonctionnelles sont découvertes durant les travaux, les obturer d'une manière autorisée par les autorités compétentes.
5. Consigner l'emplacement des canalisations d'utilités qui sont maintenues, déplacées ou abandonnées.
6. Construire des barrières conformément à la section 01 56 00 – Ouvrages d'accès et de protection temporaires.

1.9. DOCUMENTS REQUIS

1. Conserver sur le chantier un exemplaire de chacun des documents suivants.
 1. Dessins contractuels.
 2. Devis.
 3. Addenda.
 4. Liste des dessins d'atelier non revus.
 5. Ordres de modification.
 6. Autres modifications apportées au contrat.
 7. Exemplaire du calendrier d'exécution approuvé.
 8. Plan de santé et de sécurité et autres documents relatifs à la sécurité.
 9. Autres documents indiqués.

FIN DE SECTION

1. SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES

1.1.GÉNÉRALITÉS

1. Le tableau suivant décrit, pour le projet visé par le présent marché, les spécifications particulières des produits. La mention « référer à la section 01 11 02 - Spécifications particulières au projet » apparaissant aux sections « GÉNÉRALITÉS » et « PRODUITS » des sections de devis réfère au tableau suivant.
2. Les spécifications apparaissant dans le tableau prévalent sur celles décrites, pour le même item, dans les sections de devis correspondantes.
3. Toutes les spécifications des produits qui ne varient pas en fonction du projet sont données à chacune des sections de devis.
4. Un échantillon de produit est demandé pour approbation préalable lorsque dans ce tableau le produit concerné a un astérisque (*).
5. Sauf autres indications, tous les choix de couleur seront faits par l'architecte parmi les couleurs standard des produits spécifiés.
6. Des dessins d'atelier ou bordereau de commande sont demandés pour approbation préalable lorsque la mention apparaît sous la rubrique NOTES PARTICULIÈRES.
7. SIC = sauf indications contraires

LA BOITE Architecture Design		Spécifications particulières au projet		Section 01 11 02 Page 2
SECTION				NOTES PARTICULIÈRES
	ITEM	SPÉCIFICATION	COULEUR	

03 01 37 Restauration du béton				Fournir fiches techniques
Réparation du sous-plancher		Composé haute performance à base de ciment Portland modifié au latex ayant une résistance à la compression minimale de 246 kg/cm2 (3 500 lb/po2) pour remplir, lisser ou niveler les imperfections du sous-plancher ou voir section de devis.		
Sous-couche autonivelante		Sous-couche à base de ciment Portland autonivelante modifiée au polymère ayant une résistance à la compression minimale de 246 kg/cm2 (3 500 lb/po2) ou voir section du devis.		
0951 20 Carreaux insonorisant et ossatures métalliques de support				
	Revêtement de plafond acoustique	Carreaux insonorisants SCHOOL ZONE FINE FISSURED d'AMSTRONG, texture intermédiaire, avec Humiguard et enduit Bio-Block contre les moisissures d'AMSTRONG. Propriétés acoustiques : CRB- 0,70/CAP 35 ou équivalent approuvé, Dimensions requises : 24 po. x 48 po. x 3/4 po. Bordure téguulaire à angle 15/16 po.	Blanc	
09 65 19 Revêtement de sol souples en carreaux				Fournir fiches techniques
Salles de classe	Plancher en carreaux souple avec plinthe à gorge remontée	Tuiles de vinyle de Texas Granite de AmericanBiltrite, fini lustre moyen 3 mm d'épaisseur	4 couleurs au choix de l'architecte	Fournir fiches techniques et échantillons Avant que le CSSMB Integre les locaux l'entrepreneur doit :

LA BOITE Architecture Design		Spécifications particulières au projet		Section 01 11 02 Page 3
SECTION				NOTES PARTICULIÈRES
	ITEM	SPÉCIFICATION	COULEUR	
		Tuiles de 12po. x 12po. pour la majorité de l'espace Tuiles de 36po. x 36 po. au périmètre de la pièce pour remontée au mur. Ou équivalent approuvé		1) Réaliser l'entretien initial selon les instructions d'entretien d'American Biltrite 2) Réaliser un premier polissage à sec selon les instructions d'entretien d'American Biltrite
	Adhésif	AD-610 AD-590 AD-535 d'American Biltrite.		
	Remontée en plinthe (flash coving)	S'assurer que la partie du carreau de 36" au sol soit assez grande afin de permettre une bonne adhésion au plancher et au mur afin de bien adhérer pour créer la plinthe. Chauffer tuile pour créer remontée Avec cordon de finition soudé en haut de la plinthe.		voir notes de plancher aux plans et section du devis 3.4 point 10 Remonter le couvre plancher sur le mur selon la technique papillon ou botte à la hauteur requise. Fournir le bâton couvre-joint et cordon de finition soudé en haut. Tous les joints verticaux internes et externes seront souder à chaud en utilisant le cordon de couleur appropriée (Soudure à froid ColorRite : accepté).
	Adhésif pour remontée en plinthe	adhésif pour plinthe murale en vinyle ou d'American Biltrite PS-30		
	Plinthe de vinyle 100 mm (Pour zones sans plinthe à gorge remontée)	Johnsonite, vinyle	4 couleurs au choix de l'architecte	
09 91 23				Fournir fiches techniques
Peinture	Peinture de base	Voir Annexe 09 00 00-1 pour systèmes de peinture	Couleur à définir 2 au choix	

FIN DE SECTION

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 MODALITÉS ADMINISTRATIVES

1. Dans les plus brefs délais et selon un ordre prédéterminé afin de ne pas retarder l'exécution des travaux, soumettre les documents et les échantillons requis à l'architecte, aux fins d'examen. Un retard à cet égard ne saurait constituer une raison suffisante pour obtenir une prolongation du délai d'exécution des travaux et aucune demande en ce sens ne sera acceptée.
2. Ne pas entreprendre de travaux pour lesquels on exige le dépôt de documents et d'échantillons avant que l'examen de l'ensemble des pièces soumises soit complètement terminé.
3. Les caractéristiques indiquées sur les dessins d'atelier, les fiches techniques et les échantillons de produits et d'ouvrages doivent être exprimées en unités métriques (SI).
4. Lorsque les éléments ne sont pas produits ou fabriqués en unités métriques (SI) ou encore que les caractéristiques ne soient pas données en unités métriques (SI), des valeurs converties peuvent être acceptées.
5. Examiner les documents et les échantillons avant de les remettre à l'architecte. Par cette vérification préalable, l'Entrepreneur confirme que les exigences applicables aux travaux ont été ou seront déterminées et vérifiées, et que chacun des documents et des échantillons soumis a été examiné et trouvé conforme aux exigences des travaux et des documents d'appel d'offres. Les documents et les échantillons qui ne seront pas estampillés, signés, datés et identifiés en rapport avec le projet particulier seront retournés sans être examinés et seront considérés comme rejetés.
6. Aviser par écrit l'architecte, au moment du dépôt des documents et des échantillons, des écarts que ceux-ci présentent par rapport aux exigences des documents d'appel d'offres, et en exposer les motifs.
7. S'assurer de l'exactitude des mesures prises sur place par rapport aux ouvrages adjacents touchés par les travaux.
8. Le fait que les documents et les échantillons soumis soient examinés par l'architecte ne dégage en rien l'Entrepreneur de sa responsabilité de transmettre des pièces complètes et exactes.
9. Le fait que les documents et les échantillons soumis soient examinés par l'architecte ne dégage en rien l'Entrepreneur de sa responsabilité de transmettre des pièces conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.
10. Conserver sur le chantier un exemplaire vérifié de chaque document soumis.

1.2 DESSINS D'ATELIER ET FICHES TECHNIQUES

1. L'expression « dessins d'atelier » désigne les dessins, schémas, illustrations, tableaux, graphiques de rendement ou de performance, dépliants et autre documentation que doit fournir l'Entrepreneur pour montrer en détail une partie de l'ouvrage visé.
2. Les dessins d'atelier doivent indiquer les matériaux à utiliser ainsi que les méthodes de construction, de fixation ou d'ancrage à employer, et ils doivent contenir les schémas de montage, les détails des raccordements, les notes explicatives pertinentes et tout autre renseignement nécessaire à l'exécution des travaux. Lorsque des ouvrages ou des éléments

sont reliés ou raccordés à d'autres ouvrages ou à d'autres éléments, indiquer sur les dessins qu'il y eu coordination des prescriptions, quelle que soit la section aux termes de laquelle les ouvrages ou les éléments adjacents seront fournis et installés. Faire des renvois au devis et aux dessins d'avant-projet.

3. Laisser 10 jours à l'architecte pour examiner chaque lot de documents soumis.
4. Les modifications apportées aux dessins d'atelier par l'architecte ne sont pas censées faire varier le prix contractuel. Si c'est le cas, cependant, en aviser l'architecte par écrit avant d'entreprendre les travaux.
5. Apporter aux dessins d'atelier les changements qui sont demandés par l'architecte en conformité avec les exigences des documents d'appel d'offres. Au moment de soumettre les dessins de nouveau, aviser l'architecte par écrit des modifications qui ont été apportées en sus de celles exigées.
6. Les documents soumis doivent être accompagnés d'une lettre d'envoi, en deux (2) exemplaires, contenant les renseignements suivants :
 1. la date;
 2. la désignation et le numéro du projet;
 3. le nom et l'adresse de l'Entrepreneur;
 4. la désignation de chaque dessin, fiche technique et échantillon ainsi que le nombre soumis;
 5. toute autre donnée pertinente.
7. Les documents soumis doivent porter ou indiquer ce qui suit :
 1. la date de préparation et les dates de révision;
 2. la désignation et le numéro du projet;
 3. le nom et l'adresse des personnes suivantes :
 - a. le sous-traitant;
 - b. le fournisseur;
 - c. le fabricant;
 4. l'estampille de l'Entrepreneur, signée par le représentant autorisé de ce dernier, certifiant que les documents soumis sont approuvés, que les mesures prises sur place ont été vérifiées et que l'ensemble est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;
 5. les détails pertinents visant les portions de travaux concernées :
 - a. les matériaux et les détails de fabrication;
 - b. la disposition ou la configuration, avec les dimensions, y compris celles prises sur place, ainsi que les jeux et les dégagements;
 - c. les détails concernant le montage ou le réglage;
 - d. les caractéristiques telles que la puissance, le débit ou la contenance;
 - e. les caractéristiques de performance;
 - f. les normes de référence;
 - g. la masse opérationnelle;
 - h. les schémas de câblage;
 - i. les schémas unifilaires et les schémas de principe;
 - j. les liens avec les ouvrages adjacents.
8. Distribuer des exemplaires des dessins d'atelier et des fiches techniques une fois que l'architecte en a terminé la vérification.
9. Soumettre une (1) copie électronique des dessins d'atelier prescrits dans les sections techniques du devis et selon les exigences raisonnables de l'architecte.
10. Si aucun dessin d'atelier n'est exigé en raison de l'utilisation d'un produit de fabrication standard, soumettre une (1) copie électronique des fiches techniques ou de la documentation du fabricant prescrite dans les sections techniques du devis et exigées par l'architecte.

Soumettre une (1) copie électronique des rapports des essais prescrits dans les sections techniques du devis et exigés par l'architecte.

- a. Le rapport signé par le représentant officiel du laboratoire d'essai doit attester que des matériaux, produits ou systèmes identiques à ceux proposés dans le cadre des travaux ont été éprouvés conformément aux exigences prescrites.
 - b. Les essais doivent avoir été effectués dans les trois (3) années précédant la date d'attribution du contrat.
11. Soumettre une (1) copie électronique des certificats prescrits dans les sections techniques du devis et exigés par l'architecte.
- a. Les documents, imprimés sur du papier de correspondance officielle du fabricant et signés par un représentant de ce dernier, doivent attester que les produits, matériaux, matériels et systèmes fournis sont conformes aux prescriptions du devis.
 - b. Les certificats doivent porter une date postérieure à l'attribution du contrat et indiquer la désignation du projet.
12. Soumettre une (1) copie électronique des instructions du fabricant prescrites dans les sections techniques du devis et exigées par l'architecte.
- a. Documents préimprimés décrivant la méthode d'installation des produits, matériels et systèmes, y compris des notices particulières et des fiches signalétiques indiquant les impédances, les risques ainsi que les mesures de sécurité à mettre en place.
13. Soumettre une (1) copie électronique des rapports des contrôles effectués sur place par le fabricant, prescrits dans les sections techniques du devis et exigés par l'architecte.
14. Rapports des essais et des vérifications ayant été effectuées par le représentant du fabricant dans le but de confirmer la conformité des produits, matériaux, matériels ou systèmes installés aux instructions du fabricant.
15. Soumettre une (1) copie électronique des fiches d'exploitation et d'entretien prescrites dans les sections techniques du devis et exigées par l'architecte.
16. Supprimer les renseignements qui ne s'appliquent pas aux travaux.
17. En sus des renseignements courants, fournir tous les détails supplémentaires qui s'appliquent aux travaux.
18. Lorsque les dessins d'atelier ont été vérifiés par l'architecte et qu'aucune erreur ou omission n'a été décelée ou que seules des corrections mineures ont été apportées, ils sont retournés, et les travaux de façonnage et d'installation peuvent alors être entrepris. Si les dessins d'atelier sont rejetés, la ou les copies annotées sont retournées et les dessins d'atelier corrigés doivent de nouveau être soumis selon les indications précitées avant que les travaux de façonnage et d'installation puissent être entrepris.

1.3 ÉCHANTILLONS

1. Soumettre un (1) échantillon de produits aux fins d'examen, selon les prescriptions des sections techniques du devis. Étiqueter les échantillons en indiquant leur origine et leur destination prévue.
2. Expédier les échantillons port payé au bureau d'affaires de l'architecte.
3. Aviser l'architecte par écrit, au moment de la présentation des échantillons de produits, des écarts qu'ils présentent par rapport aux exigences des documents d'appel d'offres.
4. Lorsque la couleur, le motif ou la texture fait l'objet d'une prescription, soumettre toute la gamme d'échantillons nécessaires.

5. Les modifications apportées aux échantillons par l'architecte ne sont pas censées faire varier le prix contractuel. Si c'est le cas, cependant, en aviser l'architecte par écrit avant d'entreprendre les travaux.
6. Apporter aux échantillons les modifications qui peuvent être demandées par l'architecte tout en respectant les exigences des documents d'appel d'offres.
7. Les échantillons examinés et approuvés deviendront la norme de référence à partir de laquelle la qualité des matériaux et la qualité d'exécution des ouvrages finis et installés seront évaluées.

1.4 ÉCHANTILLONS DE L'OUVRAGE

1. Réaliser les échantillons de l'ouvrage requis conformément aux indications de l'architecte.

2 PRODUITS

2.1 LISTE DE DOCUMENTS À SOUMETTRE DANS LE CADRE DU PROJET :

1. Voir la section 01 11 02 – spécifications particulières au projet. Fournir les fiches techniques et dessins d'Atelier pour tous les produits à installer.

FIN DE SECTION

SECTIONS DU DEVIS NORMALISÉ

DIVISION 1
EXIGENCES GÉNÉRALES

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 EXIGENCES CONNEXES

1. Document d'appel d'offres du CSSMB.

En cas de contradiction entre les différents documents d'appel d'offres, les documents du CSSMB prévaudront pour l'interprétation de l'obligation en cause.

1.2 NORMES DE RÉFÉRENCE

1. Office des normes générales du Canada (CGSB)
 1. CGSB 1.59-[97], Peinture-émail d'extérieur, brillante, aux résines alkydes.
 2. CAN/CGSB 1.189-[00], Peinture d'impression, d'extérieur, aux résines alkydes, pour le bois.
2. Groupe CSA (CSA)
 1. CSA-O121-[FM1978(C2003)], Contre-plaqué en sapin de Douglas.

1.3 MISE EN PLACE ET ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL

1. Fournir, mettre en place ou aménager les ouvrages d'accès et de protection temporaires nécessaires pour permettre l'exécution des travaux dans les plus brefs délais.
2. Démonter le matériel et l'évacuer du chantier lorsqu'on n'en a plus besoin.

1.4 ÉCRANS PARE-POUSSIÈRE

1. Prévoir des écrans pare-poussière du type « zip-wall » ou des cloisons pour fermer les espaces où sont exécutées des activités génératrices de poussière, afin de protéger les travailleurs, le public et les surfaces ou les secteurs finis de l'ouvrage.
2. Garder ces écrans et les déplacer au besoin jusqu'à ce que ces activités soient terminées.
3. Sceller tous les conduits de ventilation dans les locaux visés par la portée des travaux.

1.5 PROTECTION DES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES AVOISINANTES

1. Protéger les propriétés publiques et privées avoisinantes contre tout dommage pouvant résulter de l'exécution des travaux.
2. Le cas échéant, assumer l'entière responsabilité des dommages causés.

1.6 PROTECTION DES SURFACES FINIES DU BÂTIMENT

1. Pendant toute la période d'exécution des travaux, protéger le matériel ainsi que les surfaces complètement ou partiellement finies de l'ouvrage.
2. Prévoir les écrans, les bâches et les barrières nécessaires.
3. Avant l'installation des éléments de protection, confirmer avec le Représentant du CSSMB l'emplacement de chacun ainsi que le calendrier d'installation.
4. Assumer l'entière responsabilité des dommages causés aux ouvrages en raison d'un manque de protection ou d'une protection inappropriée.

1.7 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1. Faire la gestion de déchets en tenant compte des critères de la préservation de l'environnement et du développement durable.
2. Séparer les matériaux recyclables et récupérables, et les trier séparément.

FIN DE SECTION

DIVISION 2
AMÉNAGEMENT DE L'EMPLACEMENT

1 GÉNÉRALITÉS

1. Document d'appel d'offres du CSSMB.

En cas de contradiction entre les différents documents d'appel d'offres, les documents du CSSMB prévaudront pour l'interprétation de l'obligation en cause.

1.1 DESCRIPTION

1. Démolir selon indiqué à la section 01 11 00 – Sommaire des travaux ainsi que les plans et devis.

1.2 TRAVAUX CONNEXES

1. Section 01 56 00 – Ouvrages d'accès et de protection temporaire
2. Section Nettoyage et entretien durant un chantier - CSSMB

1.3 NORMES DE RÉFÉRENCE

1. Groupe CSA (CSA)
 1. CSA S350-[FM1980(R2003)], Code of Practice for Safety in Demolition of Structures.
2. National Fire Protection Association (NFPA)
 1. NFPA 241 - 96, Standard for Safeguarding Construction, Alteration, and Demolition Operations
3. Conseil national de recherches Canada (CNRC)
 1. Code de construction du Québec 2010.
 2. Code national de prévention des incendies du Canada 2010 (modifié).

1.4 DÉFINITIONS

1. Démolition : méthode d'élimination rapide d'une structure ou d'un ouvrage, avec enlèvement préalable des matières dangereuses qui s'y trouvent.
2. Matières dangereuses : substances, marchandises, biens et produits dangereux pouvant comprendre, sans toutefois s'y limiter, l'amiante, les BPC, les CFC, les HCFC, les poisons, les agents corrosifs, les matières inflammables, les munitions, les explosifs, les substances radioactives ou tous les autres matériaux qui, mal utilisés, peuvent avoir des répercussions néfastes sur la santé ou le bien-être des personnes, ou encore sur l'environnement.

1.5 MODALITÉS ADMINISTRATIVES

1. Réunions préalables à la démolition :
 1. Tenir une réunion préalable à l'installation avant le début des travaux, à laquelle l'Entrepreneur, le Représentant du CSSMB et l'architecte seront conviés.

1.6 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

1. Exigences des organismes de réglementation : Veiller à ce que les travaux soient exécutés conformément à la réglementation provinciale/territoriale applicable.
2. Respecter la réglementation sur le transport et l'élimination adoptée par l'autorité compétente.
3. Normes : selon les normes ANSI A10.6 et NFPA 241.

1.7 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

1. Si un matériau ressemblant à de l'amiante appliqué par projection ou à la truelle ou encore à d'autres matières désignées et répertoriées comme dangereuses est découvert pendant l'exécution des travaux, suspendre ces derniers, prendre les précautions appropriées et aviser immédiatement le Représentant du CSSMB.
2. Prévenir le Représentant du CSSMB avant d'entraver l'accès au bâtiment ou d'interrompre les services.

1.8 CONDITIONS EXISTANTES

1. Consulter la section 01 11 02 – Spécifications particulières au projet et les plans et devis.

2 EXÉCUTION

2.1 EXAMEN

1. Vérifier les conditions existantes et coordonner avec les exigences indiquées afin d'établir la superficie de la structure qui doit être démolie.
2. Procéder à un examen des éléments mécaniques, électriques et structurels dont on ne soupçonnait pas la présence et mesurer la nature ainsi que la portée de ces éléments.

2.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

1. Protection des ouvrages en place
 1. Prendre les mesures nécessaires pour empêcher le déplacement, l'affaissement ou tout autre endommagement des parties du bâtiment à conserver. Assurer l'étalement et le contreventement des ouvrages au besoin.
 2. Limiter le plus possible la poussière et le bruit produits par les travaux, ainsi que les inconvénients causés aux occupants des lieux.
 3. Protéger les appareils, les systèmes et les installations mécaniques et électriques du bâtiment ainsi que les canalisations de services publics.
 4. Fournir les écrans pare-poussière, les bâches, les garde-corps, les éléments de support et les autres dispositifs de protection nécessaires.
2. Travaux de démolition/d'enlèvement
 1. Démolir les ouvrages comme indiqué aux dessins.
 2. Enlèvement des revêtements en dur, des bordures et des caniveaux
 1. Couper à angle droit les surfaces adjacentes non touchées par les travaux.
 2. Protéger les dispositifs de transfert de charge ainsi que les joints adjacents.
 3. Enlever les éléments existants pour permettre la réalisation de la nouvelle construction.
 4. Retailler les rives des composants partiellement démolit du bâtiment en vue de faciliter la mise en place des nouveaux éléments.
 5. A la fin de chaque journée de travail, s'assurer que l'ouvrage est sûr et stable.
 6. Protéger en tout temps contre les éléments extérieurs les surfaces intérieures des parties qui ne seront pas démolies.
 7. Exécuter les travaux de démolition de manière à soulever le moins de poussière possible.

2.3 REMISE EN ÉTAT ET RÉPARATION DU CHANTIER

1. Faire en sorte que la transition soit progressive entre les surfaces existantes et les nouvelles surfaces adjacentes.
2. Généralités : Réparer sans délai les dommages causés à la construction adjacente par les

opérations de démolition.

3. Ragrée les surfaces existantes qui doivent être réparées de manière à les préparer à recevoir un nouveau matériau.
4. Restaurer les revêtements de finition exposés des aires ragrées et étendre la restauration à la construction adjacente de manière à éliminer les traces de ragréage et de remise en état.

2.4 NETTOYAGE

1. Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section Nettoyage et entretien durant un chantier - CSSMB.
2. Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section Nettoyage et entretien durant un chantier - CSSMB.

FIN DE SECTION

DIVISION 3
BÉTON

1 GÉNÉRALITÉS

1. Document d'appel d'offres du CSSMB.

En cas de contradiction entre les différents documents d'appel d'offres, les documents du CSSMB prévaudront pour l'interprétation de l'obligation.

2. Référencer à la Section 01 11 02 – Spécifications particulières au projet

1.1 NORMES DE RÉFÉRENCE

1. ASTM International (ASTM)
 1. ASTM C 109/C 109M-[16a], Standard Test Method for Compressive Strength of Hydraulic Cement Mortars (Using 2-in. (50-mm) Cube Specimens)
 2. ASTM C 157/C 157M-[17 (2014) e1], Standard Test Method for Length Change of Hardened Hydraulic-Cement Mortar and Concrete
 3. ASTM C 348-[18], Standard Test Method for Flexural Strength of Hydraulic-Cement Mortars
 4. ASTM C 469/C 469M-[14], Standard Test Method for Static Modulus of Elasticity and Poisson's Ratio of Concrete in Compression
 5. ASTM C 496/C 496M-[17] Standard Test Method for Splitting Tensile Strength of Cylindrical Concrete Specimens
 6. ASTM C 596-[18], Standard Test Method for Drying Shrinkage of Mortar Containing Hydraulic Cement
 7. ASTM C 779/C 779M-[12], Standard Test Method for Abrasion Resistance of Horizontal Concrete Surfaces
 8. ASTM C 1059/C 1059M-[13], Standard Specification for Latex Agents for Bonding Fresh To Hardened Concrete
2. Office des normes générales du Canada (ONGC)
 1. CAN/CGSB-19.24-[M90], Mastic d'étanchéité, à plusieurs composants, à polymérisation chimique
3. International Concrete Repair Institute (ICRI)
 1. ICRI Concrete Repair Terminology 2010

1.2 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

1. Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.
2. Fiches techniques
 1. Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les produits spécifiés.
Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

1.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

1. Instructions du fabricant : soumettre les instructions d'application fournies par le fabricant, y compris toute indication visant des méthodes particulières de manutention et de nettoyage.

1.4 CONDITIONS EXISTANTES

1. Examiner les conditions existantes et les surfaces à restaurer après avoir dégarni la composition et fini identifiés aux dessins.

2 PRODUITS

1. Utiliser des produits de référence ou équivalent approuvé.

2.1 MATÉRIAUX

1. Composé à ragréage de type mortier cimentaire monocomposé et à retrait compensé, pour les applications horizontales 10mm à 100mm (3/8" à 4") d'épaisseur: prise rapide, prémélangé, préparé avec de l'eau seulement, libre de cire, de métal, de goudron, d'émulsion et de chlorure de calcium. Respecter les recommandations du manufacturier concernant l'ajout d'agrégat à partir d'une certaine épaisseur.
 1. Résistance à la compression : selon la norme ASTM C 109/C 109M, 24 MPa à 24 h et 44 MPa à 28 jours.
 2. Résistance à la flexion : selon la norme ASTM C 348, 6,8 MPa à 7 jours, 8,5 MPa à 28 jours.
Produit référence : MAPECEM 100 de MAPEI
2. Composé à ragréage de type mortier cimentaire monocomposé, modifié aux polymères, à retrait compensé pour les applications horizontales de resurfaçage de 6mm à 50mm (1/4" à 2") d'épaisseur ou pour des épaisseurs de 50mm à 150mm (2" à 6") avec l'ajout de gravillons de 10mm (3/8") : prise rapide, prémélangé, préparé avec de l'eau seulement, libre de cire, de métal, de goudron, d'émulsion et de chlorure de calcium. Respecter les recommandations du manufacturier concernant l'ajout d'agrégat à partir d'une certaine épaisseur.
 1. Résistance à la compression : selon la norme ASTM C 109/C 109M, 24 MPa à 24 h et 44 MPa à 28 jours.
 2. Résistance à la flexion : selon la norme ASTM C 348, 6,8 MPa à 7 jours, 8,5 MPa à 28 jours.
Produit référence : MAPECEM 102 de MAPEI ou SikaMonoTop-622F de SIKA (50mm d'ép. max.)
3. Composé à ragréage de type mortier cimentaire bicomposant, modifié aux polymères, de consistance non-affaissante pour les applications verticales ou horizontales de resurfaçage de 3mm à 38mm (1/8" à 1½") d'épaisseur ou pour 38mm à 100mm (1½" à 4") d'épaisseur avec l'ajout d'agrégat de 10mm (3/8") : prise rapide, libre de cire, de métal, de goudron, d'émulsion et de chlorure de calcium. Respecter les recommandations du manufacturier concernant l'ajout d'agrégat à partir d'une certaine épaisseur.
 1. Résistance à la compression : selon la norme ASTM C 109/C 109M, 18 MPa à 24h et 44MPa à 28 jours.
Produit de référence : SikaTop-122PLUS de SIKA
4. Composé à ragréage compatible avec finition époxydique antidérapante, pour application horizontale de 10mm à 100mm d'épaisseur : à durcissement rapide et temps d'emploi prolongé, mortier cimentaire à un composant. Préparé avec de l'eau seulement, libre de chlorure de calcium. Respecter les recommandations du manufacturier concernant l'ajout d'agrégat à partir d'une certaine épaisseur.
 1. Résistance à la compression : selon la norme ASTM C 109, 30 MPa à 24 h et 50 MPa à 28 jours.
 2. Résistance à la flexion : selon la norme ASTM C 78, 8.0 MPa à 28 jours.
Produit référence : SikaQuick-1000 de SIKA
5. Composé à ragréage et de resurfaçage en couche mince haute performance, renforcé de fibres et modifié aux polymères. Pour resurfaçer et lisser irrégularités et imperfections de surface. Cimentaire. Prise rapide. Utilisation intérieur et extérieur. Pour application en entre 1,5 mm (1/16po) et 3,8 cm (1 1/2 po) sans agrégats et entre 3,8 cm (1 1/2po) et 7,5 cm (3 po) sans agrégats sur les surfaces n'excédant pas 2,23 m2 (24 pi.ca).

Produit de référence : Mapecem Quickpatch

6. Composé à ragréage et de resurfaçage en couche mince, renforcé de fibres et modifié aux polymères. Pour resurfaçer et lisser légères irrégularités et imperfections de surface. Cimentaire. Prise rapide. Utilisation intérieur. Pour application en couche très mince jusqu'à 2,5 cm (1po).
Produit de référence : Planiprep SC
7. Agent de liaisonnement pour chape et composé de ragréage : base époxyde à deux composants et à module élevé. Sans retrait, à 100% solide et tolérant l'humidité. Comprend épandage de sable no.16 à 30 sur la surface humide
 1. Résistance à la compression : selon la norme ASTM D695, 85 MPa à 28 jours
 2. Résistance à la flexion : selon la norme ASTM D790, 22 MPa à 14 jours
 3. Résistance à la traction : selon la norme ASTM D638, 34MPa à 14 jours (Type 1)
 4. Résistance aux cycles gel-dégel : selon la norme ASTM C 666/C 666M, conforme, Procédure A, durabilité; 102 à 300 cycles.
Produit référence : PLANIBOUND EBA de MAPEI
8. Eau : potable

2.2 MATÉRIEL

1. Utiliser un outil à repiquer pneumatique à piston muni de pointes en carbure de tungstène haute vitesse, qui puisse pulvériser les enduits de protection, la laitance et le support en béton en une seule étape et laisser la surface propre avec une texture scarifiée uniformément, prête à recevoir membrane et agent de liaisonnement.

3 EXÉCUTION

3.1 PRÉPARATION DES SURFACES

1. Briser tout le béton détérioré, épaufré et délaminé, les joints de reprise défectueux et les réparations réalisées sur les vides, les fissures et les profils de la surface extérieure.
2. Procéder à une préparation générale de la surface par grenailage jusqu'à obtention d'un CSP no.3.
3. Enlever le béton détaché, épaufré, fissuré, érodé et désintégré afin d'atteindre une surface résistante, jusqu'à une profondeur minimale de 9 mm.
4. Tailler au ciseau le périmètre inférieur de la surface à ragréer.
5. Utiliser un système de décontamination et de préparation de surface sans poussière pour le repiquage des planchers et des dalles de béton.
6. Nettoyer l'aire en enlevant les matériaux détachés, la saleté, l'huile et le tartre.
7. Briser tout le béton détérioré, les réparations réalisées dans le passé et qui se sont délaminées, les délaminations existantes et les joints de reprise défectueux afin d'exposer le béton sain.

3.2 MALAXAGE

1. Composé à ragréage :

1. Mélanger les composants selon les instructions écrites du fabricant.
2. Appliquer immédiatement le mélange.
3. Jeter immédiatement le reste du mélange; ne pas regâcher le mélange.

3.3 RÉPARATIONS EN SURFACE

1. Reconstruire le profil de la surface après avoir préparé la surface, comme décrite précédemment, et remplir avec un composé à ragréage et un agent de liaisonnement.
2. Mettre en œuvre les produits de ragréage selon les instructions écrites du fabricant.
3. Mélanger le composé à ragréage de manière à obtenir la texture d'une pâte et l'appliquer au pinceau sur le béton humecté de l'aire à ragréer.
4. À l'aide d'un pinceau, appliquer une couche de mélange sur le béton existant de l'aire à ragréer avant de remplir la cavité d'une couche épaisse de composé à ragréage avec une truelle.
5. Appliquer et niveler le composé à ragréage au plus cinq à dix minutes après avoir ajouté l'eau de gâchage.
6. Appliquer le mélange en couches successives de 12 mm à 25 mm d'épaisseur.
 1. Appliquer une couche d'accrochage, la rafraîchir avec de l'eau, puis appliquer une deuxième couche de 15 à 20 minutes plus tard.
7. Laver la surface à l'éponge. Rafraîchir le ragréage en l'humectant s'il devient chaud et prend une couleur gris pâle. Garder le produit de ragréage humecté de 30 à 45 minutes après le colmatage de la cavité.
8. Protéger les travaux des autres corps de métiers et/ou les autres surfaces préparées contre les éclaboussures de produits de ragréage.

3.4 NETTOYAGE

1. Effectuer le nettoyage des travaux en cours conformément à la section 01 11 00 – Sommaire de travaux.
2. Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
3. Évacuer et éliminer les déchets conformément aux exigences des règlements locaux provinciaux/territoriaux et fédéraux.
4. Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 11 00 – Sommaire de travaux.

3.5 PROTECTION DES TRAVAUX ACHEVÉS

1. Protéger les surfaces finies adjacentes contre les dommages pouvant être causés par les travaux en cours.

FIN DE SECTION

1. GÉNÉRALITÉS

1. Document d'appel d'offres du CSSMB.

En cas de contradiction entre les différents documents d'appel d'offres, les documents du CSSMB prévaudront pour l'interprétation de l'obligation.

2. Se référer à la Section 01 11 02 - Spécifications particulières au projet

1.1. NORMES DE RÉFÉRENCES

1. Sauf indications contraires, finir la surface des planchers en béton conformément à la norme CAN3-A23.1-M90.
2. ASTM International (ASTM)
 1. ASTM C 309-[11], Liquid Membrane-Forming Compounds for Curing Concrete
3. Office des normes générales du Canada (CGSB)
 1. CAN/CGSB-25.20-[95], Apprêt pour planchers
4. Groupe CSA (CSA)
 1. CSA A23.1-[F14] /A23.2-[F14], Béton - Constituants et exécution des travaux / Méthodes d'essai et pratiques normalisées pour le béton

1.2 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

1. Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.
2. Fiches techniques
 1. Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les produits spécifiés.
Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

1.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

1. Instructions du fabricant : soumettre les instructions d'application fournies par le fabricant, y compris toute indication visant des méthodes particulières de manutention et de nettoyage.

2. PRODUITS

1. Utiliser des produits de référence ou équivalent approuvé.

2.1. MATÉRIAUX

1. Constituants de béton et produits de liaisonnement des chapes: conformes aux prescriptions du devis de béton.
2. Utiliser des produits d'addition, des adjuvants et des durcisseurs compatibles.

3. EXÉCUTION

3.1. FINISAGE DES SURFACES:

1. Effectuer la finition du béton conformément à la norme CAN3-A23.1-M90,
 1. **Dalles intérieures apparentes ou devant être revêtues:** finissage à la truelle en acier

et arasement manuel; surface exempte de marques de truelle et de rides: surface conventionnelle lisse.

2. **Dalles extérieures apparentes:** finissage à la brosse ou aplanissage par arasement manuel: surface conventionnelle antidérapante.
2. Employer des méthodes définies à la norme CAN/CSA A23.1 afin d'enlever l'eau de ressuage excédentaire. Veiller à ne pas endommager les surfaces des éléments en béton.
3. Ne pas saupoudrer du ciment sec ou un mélange de ciment sec et de sable sur les surfaces de béton.
4. Exécuter des joints de retrait à l'aide d'une scie conformément à la norme CAN3-A23.1-M90.
5. À moins d'indications contraires, laisser durcir le béton conformément à la norme CAN3-A23.1-M90.

3.2. TOLÉRANCE DE FINISSAGE DES SURFACES

1. La tolérance de finissage des surfaces de béton sera conforme à la norme CAN/CSA-A23.1, méthode de la règle droite:
 1. Dalles recevant une finition: classe A. (8 mm/3m).
 2. Dalles apparentes: classe B (12 mm/3m).

3.3. JOINTS DE CONTRÔLE

1. Aux endroits indiqués, tailler et façonner des joints de contrôle dans les dalles flottantes conformément aux indications de la norme CAN/CSA-A23.1-M90. Remplir les joints avec le produit de remplissage/de scellement pour joint spécifié.

3.4. JOINTS DE DILATATION ET DE DÉSOLIDARISATION

1. Poser, d'affleurement avec la surface finie, des fonds de joint prémoulés de la pleine épaisseur de la dalle dans les joints de reprise et de désolidarisation.

3.5. CURE DU BÉTON

1. Se conformer aux indications de la norme CAN/CSA-A23.1-M90 concernant la cure et la protection du béton; les produits de cure ne doivent cependant pas être utilisés lorsque les surfaces doivent ultérieurement être recouvertes d'une chape ou d'un enduit particulier.

FIN DE SECTION

DIVISION 6
BOIS, PLASTIQUES ET COMPOSITES

1. GÉNÉRALITÉS

1. Document d'appel d'offres du CSSMB.

En cas de contradiction entre les différents documents d'appel d'offres, les documents du CSSMB prévaudront pour l'interprétation de l'obligation.

2. Référer à la Section 01 11 02 - Spécifications particulières au projet.

1.1. NORMES DE RÉFÉRENCE

3. ASTM International
 1. ASTM A 153/A 153M-[16], Standard Specification for Zinc Coating (Hot-Dip) on Iron and Steel Hardware
 2. ASTM E 1333-[14], Standard Test Method for Determining Formaldehyde Concentrations in Air and Emission Rates from Wood Products Using a Large Chamber
 3. ASTM F 1667-[13], Standard Specification for Driven Fasteners: Nails, Spikes and Staples
4. Office des normes générales du Canada (CGSB)
 1. CAN/CGSB-11.3-[M87], Panneaux de fibres durs
5. Groupe CSA (CSA)
 1. CSA O121-[F08(C2013)], Contreplaqué en sapin de Douglas.
 2. CSA O151-[F09(C2014)], Contreplaqué en bois de résineux canadien.
 3. CSA O153-[M13], Contreplaqué en peuplier.
 4. CAN/CSA-Z809-[F08(C2013)], Aménagement forestier durable.
6. Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 1. Fiches de données de sécurité (FDS).
7. Exécuter les travaux de menuiserie conformément aux normes de l'Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) 1972.

1.2. TRAVAUX CONNEXES

1. Section 10 28 00 - Accessoires

1.3. DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

1. Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.
2. Fiches techniques
 1. Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les produits spécifiés.
Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

1.4. ASSURANCE DE LA QUALITÉ

1. Instructions du fabricant : soumettre les instructions d'application fournies par le fabricant, y compris toute indication visant des méthodes particulières de manutention et de nettoyage.

1.5. LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION DES MATÉRIAUX

1. Protéger les matériaux contre l'humidité pendant et après leur livraison.
2. Entreposer les matériaux dans des locaux ventilés et protégés contre les variations extrêmes de température ou d'humidité

2. PRODUITS

(s.i.c. = sauf indications contraires)

1. Utiliser des produits de référence ou équivalent approuvé.

2.1. MATÉRIAUX

1. Tablettage:
 1. Panneau de particule de bois :
 1. Conforme aux normes : CSA M78, CAN 3-0188.1 grade R
 2. Épaisseur : 16 mm s.i.c.
 3. Fini : mélamine sur 2 côtés, opacité 120 grains ; les tranches sont finies mélamine s.i.c.
 4. Couleur : blanc s.i.c.
 2. Support:
 1. Périphérique = panneau de particule de bois (voir 2.1.1).
 2. Intermédiaire = Equerre métallique blanche de 300 x 300 s.i.c.
2. Boiseries :
 1. Généralité : toutes les moulures de finition sont en pin choisi (sélect), jointé.
 2. Plinthes : 8 mm x 82 mm s.i.c.
 3. Quart de rond : 13 mm x 19 mm s.i.c.
 4. Cadrage de porte : 11 mm x 54 mm s.i.c.
3. Panneau d'accès à la plomberie :
 1. Panneau : contreplaqué B.C. Fir 10 mm, B1C s.i.c.
 2. Cadrage : pin choisi jointé, 11 mm x 54 mm. s.i.c.
 3. Attaches : vis
4. Autres boiseries :
 1. Matériau : selon les indications aux plans

2.2. DISPOSITIFS DE FIXATION

1. Clous et agrafes : conformes à la norme ACNOR B111-1974.
2. Vis à bois : conformes à la norme ACNOR B35.4-1972, avec fini électroplaque.

3. EXÉCUTION

3.1. GÉNÉRALITÉS

1. Positionner les ouvrages de menuiserie avec précision, de niveau, d'aplomb et d'équerre, et les fixer ou les ancrer fermement.
2. Concevoir, au besoin, ou choisir des dispositifs de fixation appropriés aux dimensions et à la nature des éléments constituants à assembler. Utiliser les dispositifs de fixation brevetés suivant les recommandations du fabricant.
3. Dissimuler la tête des clous de finition. Si l'on utilise des vis pour fixer les éléments, poser les vis dans des trous fraisés, ronds et soigneusement percés, et obturer les trous au moyen de bouchons de bois assortis à l'élément fixé.
4. Remplacer les éléments de menuiserie dont la surface a subi des dommages, incluant les coups de marteau ou autres marques.
5. Les moulures sont jointées à 45 degrés.

6. Confectionner des joints permettant de dissimuler le retrait.
7. Obturer avec une pâte d'obturation appropriée au fini les dentelures, trous de clous ou autres défauts, poncer et mettre en état en vue de l'application du produit de revêtement prévu.

3.2. PLINTHES ET QUART-DE-ROND

1. Fixer la plinthe au mur et le quart-de-rond au plancher.

3.3. TABLETTAGE

1. Fixer les tablettes sur des supports de bois sur les 3 côtés ; installer des supports intermédiaires à tous les 610mm c/c max, les répartir également.
2. Sauf autres indications, fixer les tablettes de coin entre elles à l'aide d'agrafes installées sous les tablettes ; installer un support intermédiaire à la jonction des tablettes.

FIN DE SECTION

DIVISION 7
ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ

1. GÉNÉRALITÉS

1. Document d'appel d'offres du CSSMB.

En cas de contradiction entre les différents documents d'appel d'offres, les documents du CSSMB prévaudront pour l'interprétation de l'obligation.

2. Se référer à la Section 01 11 02 - Spécifications particulières au projet.

1.1. DESCRIPTION

1. La présente section sert à prescrire des produits d'étanchéité et de calfeutrage ne faisant l'objet d'aucune indication dans les autres sections.
2. Se reporter aux sections pertinentes afin d'obtenir d'autres prescriptions concernant les produits d'étanchéité et de calfeutrage.

1.2. RÉFÉRENCES

1. ASTM International
 1. ASTM C 919-[18], Standard Practice for Use of Sealants in Acoustical Applications
2. Office des normes générales du Canada (CGSB)
 1. CGSB 19-GP-5M-[1984], Mastic d'étanchéité à un seul composant, à base acrylique, à polymérisation par évaporation du solvant (édition d'avril 1976 confirmée, incorporant le modificatif numéro 1).
 2. CAN/CGSB-19.13-[M87], Mastic d'étanchéité à un seul composant, élastomère, à polymérisation chimique.
 3. CGSB 19-GP-14M-[76], Mastic d'étanchéité à un seul composant, à base de butyle-polyisobutylène, à polymérisation par évaporation du solvant (confirmation d'avril 1976).
 4. CAN/CGSB-19.17-[M90], Mastic d'étanchéité à un composant, à base d'une émulsion aux résines acryliques.
 5. CAN/CGSB-19.24-[M90], Mastic d'étanchéité à plusieurs composants, à polymérisation chimique.
 6. CAN/CGSB-19.18-, Produit d'étanchéité à un seul composant à base de silicone, à polymérisation par solvant.
 7. CGSB 19-GP-22M-77, Mastic d'étanchéité résistant au mildiou pour les baignoires et carreaux.
 8. CAN/CGSB-19.24-, Mastic d'étanchéité à plusieurs composants, à polymérisation chimique.
3. Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 1. Fiches de données de sécurité (FDS).

1.3. ÉCHANTILLONS DES PRODUITS

1. Soumettre deux échantillons de chaque couleur choisie et de chaque type de matériau utilisé.

1.4. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

1. Satisfaire aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) concernant l'usage, la maintenance, l'entreposage et l'élimination des matières dangereuses ainsi que l'étiquetage et la fourniture de fiches signalétiques reconnues par Travail Canada.
2. Respecter les recommandations du fabricant concernant les températures, l'humidité relative et la teneur en humidité du support en vue de l'application et du séchage des produits d'étanchéité, y compris les directives spéciales relatives à leur utilisation.
3. Ventiler les aires de travail selon les directives de l'Ingénieur au moyen de ventilateurs de

soufflage et d'extraction portatifs approuvés.

2. PRODUITS

Utiliser des produits de référence ou équivalent approprié.

1. Appui de joint:
 1. Type: polyéthylène à cellules fermées
 2. Modèle: SofTROD de Tremco ou Sonofoam de Sonneborn
2. Scellant d'utilité générale 1:
 1. Type: Uréthane mono-composant
 2. Modèle: Sonolastic NP 1 de Sonneborn
3. Scellant d'utilité générale 2:
 1. Type: Uréthane à deux composants
 2. Modèle: Sonolastic NP 2 de Sonneborn
4. Scellant et dispositif ignifuge:
 1. Modèle: Produit et assemblage selon conditions, par HILTI
5. Scellant intérieur pour comptoirs, armoires, appareils de plomberie et tuyauterie :
 1. Matériau: Silicone
 2. Modèle : Omniplus de Sonneborn
6. Scellant pour joints de plancher (béton, céramique, etc.)
 1. Type: Polysulfure à deux composants
 2. Modèle : DUOFLEX S.L. de Sterson
7. Scellant pour joints au solinage d'acier prépeint ou d'aluminium, aux joints périmètres des vitres et entre vitre et cadre
 1. Type: silicone à un seul composant de cure neutre
 2. Modèle : Spectrem 2 de Tremco
8. Scellant acoustique:
 1. Type : caoutchouc synthétique
9. Scellant de finition intérieure ou extérieure:
 1. Type : latex acrylique
 2. Marque : Sonolac de Sonneborn
10. Produit de nettoyage pour joints:
 1. Xycol, méthyléthylcétone ou produit non-coRrosif recommandé par le fabricant d'étanchéité, compatible avec le matériau formant le joint. M.E.K. pour le joint de périmètre des vitres.

3. EXÉCUTION

3.1. GÉNÉRALITÉS

1. Vérifier les dimensions du joint à réaliser et l'état des matériaux afin d'obtenir un rapport largeur-profondeur adéquat en vue de la mise en oeuvre des matériaux de support et des produits d'étanchéité.
2. Dans le cas de re-calfeutrage, enlever le calfatage existant, enlever l'appui-joint, ensuite traiter ces endroits en nettoyant les sous-couches.
3. Tout substrat sera brossé pour enlever toute saleté, tout calfeutrage ou toute autre matière étrangère.
4. Ne pas appliquer de produits d'étanchéité sur les surfaces du joint traitées avec un bouche-pore, mélange de séchage, produit hydrofuge ou autre revêtement à moins que des essais préalables n'aient confirmé la compatibilité de ces matériaux. Enlever les revêtements recouvrant déjà les surfaces, au besoin.
5. Utiliser un fond de joint pour dimensionner les joints de façon à ce qu'ils aient une profondeur d'environ la moitié de sa largeur tout en ayant un minimum de 6 mm et un maximum de 12 mm d'épaisseur au centre du joint.
6. Dans les joints à angle, donner au scellant une surface légèrement convexe. Assurer une

bonne adhérence de part et d'autre du joint en laissant un espace d'air au centre du joint sous le scellant.

7. Les joints au périmètre des ouvertures dans les murs extérieurs devront être lissés à la spatule.

3.2. SCELLANT D'UTILITÉ GÉNÉRAL

1. Sceller avec un scellant d'utilité général :
 - le périmètre intérieur et extérieur des portes et fenêtres des murs extérieurs
 - les joints entre les différentes composantes des parements métalliques préformés
 - les joints de fractionnement verticaux du béton et de la maçonnerie
 - les joints entre les sections d'allège de pierre ou béton préfabriqué
 - les joints entre les différents revêtements extérieurs
 - toutes pénétrations dans les murs extérieurs
 - tous autres joints indiqués aux plans

3.3. SCELLANT RÉSISTANT AU FEU

1. Sceller avec un scellant résistant au feu :
 - le périmètre des conduits pénétrant dans un mur, plafond ou plancher ayant un degré de résistance au feu.

3.4. SCELLANT INTÉRIEUR POUR MOBILIER INTÈGRE, PLOMBERIE

1. Sceller à l'aide de silicone :
 - les jonctions Dado/comptoir
 - les jonctions Dado/mur
 - les jonctions baignoire/céramique

3.5. SCELLANT POUR JOINTS DE PLANCHER

1. Sceller avec un polyuréthane autolissant :
 - le périmètre des planchers de céramique
 - la jonction mur/dalle des dalles sur sol
 - la jonction perron/mur de fondation
 - la jonction balcon/mur extérieur
 - tous autres joints indiqués aux plans

3.6. SCELLANT POUR SOLINAGE MÉTALLIQUE

1. Sceller avec un scellant de caoutchouc au silicone :
 - les joints entre les sections de solinage métallique au toit

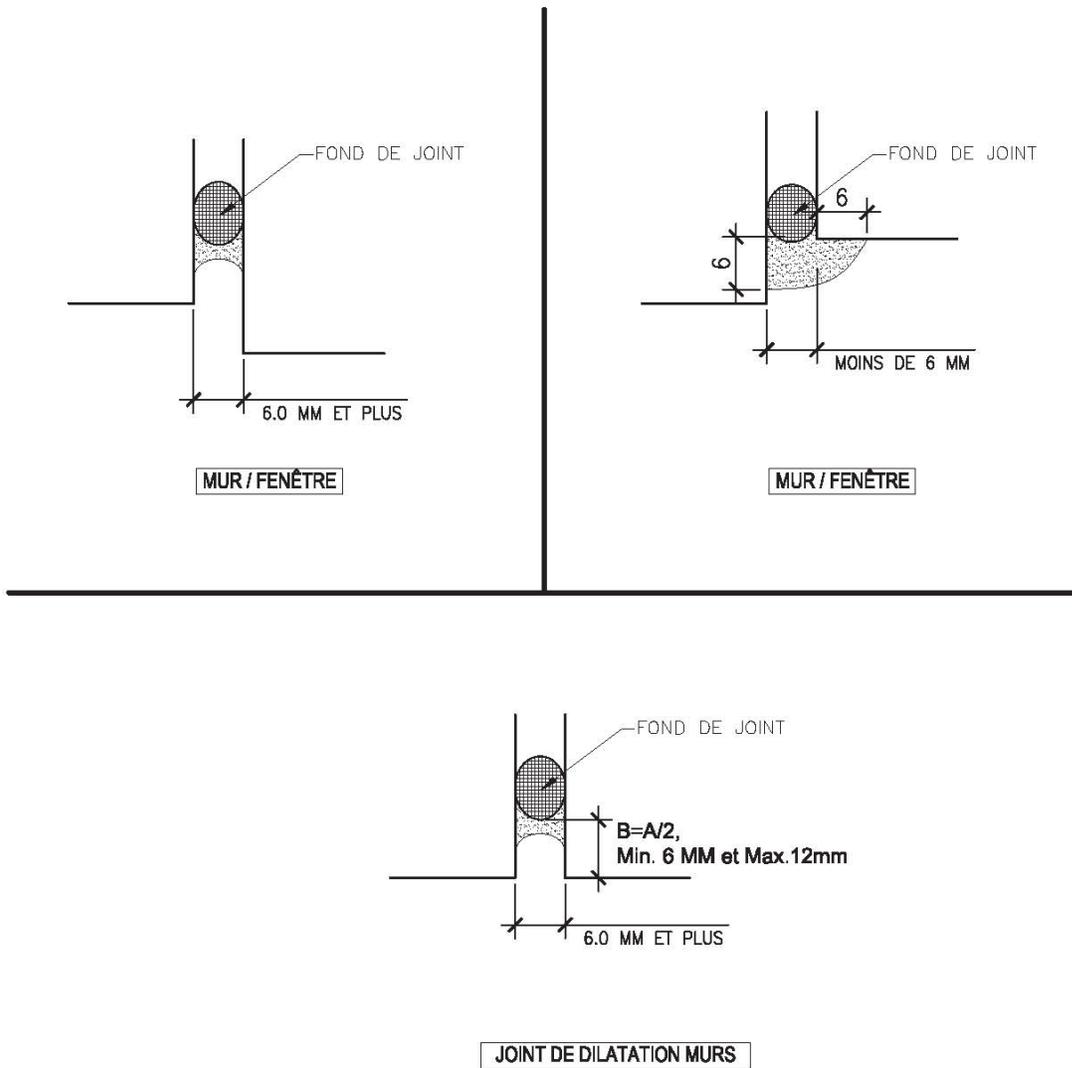
3.7. SCELLANT ACOUSTIQUE

1. Sceller avec un scellant acoustique :
 - le pare-vapeur
 - les joints murs/plancher des cloisons de gypse où performance acoustique est requise.
 - Tous autres joints indiqués aux plans.

3.8. SCELLANT DE FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

1. Sceller avec un scellant au latex acrylique :
 - entre le gypse et le cadres des portes et fenêtres et toute moulure de finition dans les murs extérieurs,
 - entre le gypse et les moulures de finition de tous les autres murs sauf indication contraire.

3.9. TYPE DE JOINT ET MÉTHODE DE POSE DE SCELLANT



FIN DE SECTION

**DIVISION 9
FINITION**

1. GÉNÉRALITÉS

1. Document d'appel d'offres du CSSMB.

En cas de contradiction entre les différents documents d'appel d'offres, les documents du CSSMB prévaudront pour l'interprétation de l'obligation en cause.

2. Se référer à la Section 01 11 02 - Spécifications particulières au projet.

1.1. TRAVAUX CONNEXES

1. Section 07 92 00 - Produits d'étanchéité
2. Section 09 22 16 – Colombages et fourrures métalliques

1.2. NORMES DE RÉFÉRENCES

1. Sauf indications contraires, exécuter les travaux conformément à la norme ACNOR A82.31-M1980.

1.3. DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

1. Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.
2. Fiches techniques
 1. Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les produits spécifiés.
Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

1.4. ASSURANCE DE LA QUALITÉ

1. Instructions du fabricant : soumettre les instructions d'application fournies par le fabricant, y compris toute indication visant des méthodes particulières de manutention et de nettoyage.

2. PRODUITS

1. Utiliser des produits de référence ou équivalent approuvé.

2.1. PANNEAUX DE GYPSE

1. Type :
 - Standard
 - Ignifuge (Type X)
 - Hydrofuge
 - Hydrofuge ignifuge
 - Parois des puits (à bords en "V")
 - Extérieur
2. Conforme à la norme : ACNOR A82.27

2.2. ACCESSOIRES

1. Moulures de rive (garnitures métalliques) :
 1. Matériau : acier de calibre 25
 2. Fini : galvanisé
 3. Forme : en "U" pour coins ouverts et "L" pour coins fermés.

4. Modèle : 200
2. Renforts d'angles :
 1. Matériau : acier de calibre 25
 2. Fini : galvanisé
 3. Forme : en "L" avec ailettes perforées
3. Fourrures métalliques :
 1. Matériau : acier de calibre 25
 2. Fini : galvanisé
 3. Forme : "U"
4. Joints de dilatation :
 1. Matériau : acier de calibre 25
 2. Fini : galvanisé
5. Montants métalliques pour puits :
 1. Matériau : acier de calibre 20
 2. Fini : galvanisé
 3. Forme : "C-H" de 64 mm de profondeur
6. Fourrures résilientes :
 1. Matériau : acier de calibre 25
 2. Fini : galvanisé
 3. Forme : "Z"

2.3. ATTACHES

1. Clous, vis et agrafes conformes à la norme ACNOR A8231-M1980.

2.4. ENDUITS DE FINITION

1. Produit pour joints: conforme à la norme ACNOR A82-31-M1980, sans amiante.
2. Mastic d'étanchéité acoustique : conforme à la norme CAN/CGSB-19.21-M87 ; voir section 07 92 00 – Produits d'étanchéité.

3. EXÉCUTION

3.1. NORMES DE RÉFÉRENCES

1. Exécuter les travaux conformément à la norme ACNOR A82.31.M1980 et aux recommandations des manufacturiers.

3.2. ACCESSOIRES

1. Visser les renforts d'angles et les garnitures métalliques à tous les 225 mm c/c en quinconce sur chaque ailettes.
2. Visser les joints de dilatation et les fourrures à tous les 225 mm c/c à leurs supports.

3.3. FOURRURES MURALES

1. Sauf indications contraires, poser des fourrures murales destinées à porter les panneaux de gypse, conformément à la norme ACNOR A82.31-M1980.
2. Poser des fourrures sur le 4 côtés des ouvertures du bâtiment et autour du matériel encastré, des armoires, des panneaux d'accès, etc. Prolonger les fourrures dans les jouées. Consulter les fournisseurs de matériel quant aux jeux et aux dégagements requis.
3. Aux endroits indiqués, poser des fourrures autour des gaines-conduits, poutres, colonnes, et tuyauterie ou tout autre réseau apparent.

3.4. PANNEAUX DE GYPSE

1. Ne pas installer les panneaux de gypse avant que les installations électriques, les installations mécaniques et le pare-vapeur n'aient été inspectés par les professionnels.
2. Dans les constructions à charpente de béton, laisser un espace de 13 mm entre les panneaux de gypse et les plafonds de béton. Dans les constructions à charpente de béton, laisser un espace de 6 mm entre les panneaux de gypse et les planchers.
3. Dans les constructions à charpente de bois, laisser un espace de 13 mm entre le plancher et les panneaux de gypse.
4. Fixer les panneaux de gypse à l'aide de vis à 300 mm d'entraxe maximum. D'une façon générale, poser les panneaux horizontalement.
5. Garnir les rives apparentes des panneaux de moulures de rive.
6. Réaliser des joints de fractionnement entre les panneaux de gypse et des matériaux différents en installant des moulures de rive.
7. Construire des joints de dilatation vis-à-vis chaque plancher sur les murs de grande hauteur, à l'emplacement des joints de dilatation et de construction du bâtiment et calfeutrer les joints dans les murs ayant une résistance au feu.

3.5. CALFEUTRAGE ACOUSTIQUE

1. Aux cloisons délimitant le pourtour des suites et autres cloisons indiquées aux plans, coller les panneaux de gypse à la lisse de plancher et calfeutrer la jonction lisse\plancher avec un scellant acoustique.

3.6. FINITION

1. Ne pas finir les joints avant que l'Architecte n'ait inspecté le calfeutrage acoustique.
2. Finir les joints à l'aide de ruban à joint et de 3 couches d'enduit de gypse; omettre 2 couches d'enduit lorsque les panneaux de gypse ne sont pas apparents.
3. Finir les joints des panneaux qui doivent être recouverts de carrelage.

FIN DE SECTION

1. GÉNÉRALITÉS

1. Document d'appel d'offres du CSSMB.

En cas de contradiction entre les différents documents d'appel d'offres, les documents du CSSMB prévaudront pour l'interprétation de l'obligation en cause.

2. Référer à la Section 01 11 02 - Spécifications particulières au projet.

1.1. TRAVAUX CONNEXES

1. Section 09 21 16 - Panneaux de gypse

1.2. NORMES DE RÉFÉRENCES

1. Les propriétés structurales des systèmes de colombages à charge de vent sont calculées selon la norme CAN3-S136-M84.
2. ASTM International (ASTM)
 - 1 ASTM C 645-[14e1], Standard Specification for Nonstructural Steel Framing Members.
 - 2 ASTM A 653/A 653M-[07], Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvanized) by the Hot-Dip Process
 - 3 ASTM C 754-[15], Standard Specification for Installation of Steel Framing Members to Receive Screw-Attached Gypsum Panel Products.
3. Underwriter's Laboratories (UL)
 - 1 UL-2768-[2011], Sustainability for Architectural Surface Coatings
4. The Master Painters Institute (MPI)
 - 1 Architectural Painting Specification Manual.
 - a. MPI #26, Primer, Galvanized Metal, Cementitious.

1.3. DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

1. Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.
2. Fiches techniques
 1. Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les produits spécifiés.
Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

1.4. ASSURANCE DE LA QUALITÉ

1. Instructions du fabricant : soumettre les instructions d'application fournies par le fabricant, y compris toute indication visant des méthodes particulières de manutention et de nettoyage.

1.5. TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

1. Les propriétés structurales des systèmes de colombages à charge de vent sont calculées selon la norme CAN3-S136-M84.
2. Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément à la section aux instructions écrites du fabricant.

3. Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
4. Entreposage et manutention
 1. Entrepoiser les matériaux et le matériel de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 2. Entrepoiser l'ossature métallique de manière à la protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 3. Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.

2. PRODUITS

1. Utiliser des produits de référence ou équivalent approuvé.

2.1. MATÉRIAUX

1. Les poteaux doivent être conçus de façon qu'on puisse y visser les panneaux de gypse, et comporter des ouvertures pour canalisations, mi-perforées et disposées à 1'-4" (400 mm) d'entraxe sauf indication contraire.
2. Les colombages, lisses haute et basse sont conformes à la norme ASTM C645-83
3. Toute l'ossature métallique sera en tôle d'acier laminée et galvanisée par immersion à chaud Z180.
4. L'épaisseur des profilés est mesurée avant galvanisation.
5. Colombages non porteurs pour murs isolés perforés pour passage des canalisations avec attaches intégrées pour nattes isolantes , 53 mm (25 GA) d'épaisseur.
6. Colombages non porteurs pour murs non isolés perforés pour passage des canalisations, 53 mm (25 GA) d'épaisseur.
7. Colombages porteurs pour murs extérieurs isolés (à résistance aux charges de vent) perforés pour passage des canalisations avec attaches intégrées pour nattes isolantes:
 1. Murs extérieurs à revêtement en maçonnerie: 18 GA
 2. Murs extérieurs à revêtement autre que maçonnerie: 20 GA
8. Lisse haute et lisse basse de largeur appropriée à la dimension des poteaux:
 1. Hauteur des semelles
 1. Lisse basse: 32 mm.
 2. Lisse haute
 1. Murs extérieurs pour immeubles en béton (lisse double télescopique):
 1. Lisse intérieure: 75 mm
 2. Lisse extérieure: 50 mm
 2. Murs extérieurs autres (lisse simple)
 1. Lisse simple de 50 mm
 3. Murs intérieurs (lisse simple)
 1. Lisse simple de 50 mm
 2. Épaisseur:
 1. Murs extérieurs à revêtement en maçonnerie: 18 GA
 2. Murs extérieurs à revêtement autre que maçonnerie: 20 GA
 3. Murs intérieurs: 25GA
9. Raidisseur métallique en U: en acier laminé à froid de 1.4 mm d'épaisseur, revêtu de peinture antirouille.

10. Fourrures: en acier laminé à froid, galvanisées en forme de chapeau de 20 GA

3. EXÉCUTION

1. Poser les sablières sur le plancher et au plafond en les alignant avec précision et les fixer à 600 mm d'entraxe au maximum.
2. Poser les poteaux verticalement à 400 mm d'entraxe (sauf autres indications) et à 50 mm au plus de l'intersection des murs et de chaque côté des ouvertures et des angles. Fixer les poteaux dans les lisses hautes et basses. Contreventer les poteaux de façon à assurer la rigidité de l'ossature, conformément aux instructions du fabricant.
3. Au montage, l'écart maximal admissible est de 1:1000.
4. Fixer les poteaux à la lisse haute et basse à l'aide de vis par sertissage.
5. Coordonner la pose des poteaux avec l'installation des canalisations des divers services. Poser les poteaux de façon que les ouvertures soient bien alignées.
6. Coordonner la pose des poteaux avec celle des cadres de portes et de fenêtres et autres supports ou dispositifs d'ancrage destinés aux ouvrages prescrits dans d'autres sections.
7. Dans toutes les ouvertures extérieures et ouvertures intérieures où s'installent des portes en acier ou à âme pleine, jumeler les poteaux (sur toute la hauteur de la pièce) de chaque côté des ouvertures (combinaison montant et lisse vissés ensembles) dont la largeur est supérieure à l'entraxe prescrit pour les poteaux. Assembler les poteaux jumelés tout en laissant un jeu de 2"; pour ce faire, utiliser des agrafes ou autres dispositifs de fixation approuvés, placés à côté des pattes d'attache de l'ossature.
8. Poser les lisses au-dessus des baies des portes et des fenêtres et sous les allèges des fenêtres et des jours latéraux de façon à pouvoir y fixer les poteaux intermédiaires. Assujettir les lisses à chaque extrémité des poteaux, conformément aux instructions du fabricant. Poser les poteaux situés au-dessus et en dessous des baies en les espaçant de la même façon que les poteaux formant l'ossature murale et en utilisant le même mode de fixation.
9. Poser des profilés de fourrure autour des ouvertures du bâtiment et autour du matériel encastré, des armoires et des panneaux d'accès. Prolonger les fourrures dans les joints. Se renseigner sur les jeux et les dégagements requis auprès des fournisseurs de matériel.
10. Poser des poteaux ou profilés de fourrure de 1-5/8" (40mm) entre les poteaux principaux de façon à permettre la fixation des accessoires de salles de bains et autres appareils sanitaires.
11. Poser des poteaux ou profilés de fourrure en acier entre les poteaux principaux de façon à permettre la fixation des boîtes de jonction pour les installations électriques ou autres.
12. Sauf indications contraires dans les dessins, utiliser des cloisons à hauteur de plafond.
13. Laisser un jeu sous les poutres et les dalles porteuses de façon que les charges de charpente ne soient pas transmises aux poteaux par l'utilisation de lisses hautes doubles télescopiques. Visser la première lisse haute sur les montants et ancrer la deuxième sur la dalle de charpente de béton. Ne pas visser les deux lisses entre elles et positionner les vis de façon à permettre le mouvement entre les deux lisses.
14. Installer des raidisseurs métalliques à mi-hauteur sur tous les murs extérieurs.

FIN DE SECTION

1. GÉNÉRALITÉS

1. Document d'appel d'offres du CSSMB.

En cas de contradiction entre les différents documents d'appel d'offres, les documents du CSSMB prévaudront pour l'interprétation de l'obligation en cause.

2. Référencer à la Section 01 11 02 - Spécifications particulières au projet.

1.1. TRAVAUX CONNEXES

1. Section 09 21 16 - Panneaux de gypse
2. Garniture pour équipement électrique encastré
3. Garniture pour équipement de mécanique encastré

1.2. NORMES DE RÉFÉRENCES

1. Norme ASTM C 635-95 «Specification for the Manufacture, Performance, and Testing of Metal Suspension Systems for Acoustical Tile and Lay-In Panel Ceilings».
2. Norme ASTM C 636-96 «Practice for Installation of Metal Ceiling Suspension Systems for Acoustical Tile and Lay-In Panels».
3. Norme ASTM E 580 «Standard Practice for Application of Ceiling Suspension Systems for Acoustical Tile and Lay-in Panels in Areas Requiring Seismic Restraint (lorsque spécifié à la section 00 91 10).
4. CAN/CGSB-92.1-M89 «Éléments acoustiques préfabriqués absorbant le son».

1.3. CRITÈRES DE CONCEPTION

1. Déflexion maximale : 1/360e de l'écart, selon l'essai de déflexion ASTM C 635-95.
2. Le système de suspension devra être en mesure de supporter, en toute sûreté et compte tenu des limites de déflexion spécifiées, le poids de tous les articles prévus, qui devront être supportés par ce système de suspension.

1.4. DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

1. Présenter des échantillons de l'ossature de suspension et des carreaux acoustiques d'au moins 200 mm (8") de longueur des pièces composantes des treillis suspendus, y compris les tés principaux, les tés transversaux les moulures murales, selon les prescriptions des charges générales.

1.5. DESSINS D'ATELIER

1. Soumettre des dessins d'atelier illustrant la disposition et le montage de l'ossature indiquant clairement les détails et modes de fixation et les assemblages aux changements de niveau. Les dessins doivent illustrer l'emplacement des équipements de mécanique et d'électricité à monter au plafond.
2. Résistance au séisme : Fournir des dessins d'atelier signés et scellés par un membre en règle de l'ordre des ingénieurs du Québec attestant que la conception des ouvrages répond aux exigences du Code de construction du Québec en ce qui a trait à la résistance para-sismique. Les dessins doivent indiquer les attaches, moulures et tous autres dispositifs répondant aux exigences pour la zone concernée. De même lorsque des cloisons de hauteur plancher-plafond y sont rattachées.
3. Respecter la disposition des équipements et les règles de montage (tel que point de référence, note sur la symétrie des ouvrages) indiquées aux dessins. Tout écart anticipé doit être au préalable approuvé par le Consultant.
4. Les plafonds munis d'attaches pour les cloisons érigées.

1.6. ASSURANCE DE LA QUALITÉ

1. Instructions du fabricant : soumettre les instructions d'application fournies par le fabricant, y compris toute indication visant des méthodes particulières de manutention et de nettoyage.

1.7. GARANTIES

1. Fournir une garantie de 5 ans contre l'affaissement ou la déformation des carreaux acoustiques;
2. Fournir une garantie de 5 ans contre la rouille et défauts de fabrication pour le système de treillis

1.8. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

1. S'assurer que le système de CVCA est en état de fonctionnement et que ses filtres sont adéquats; s'assurer aussi que le taux d'humidité et que la température ont atteint des valeurs stables.
2. S'assurer de maintenir une température uniforme d'au moins 15 degrés C et une valeur d'humidité relative entre 20 et 40 pour cent avant - période de 48 heures - et durant les opérations de pose, ainsi qu'après ces opérations, soit jusqu'au moment de l'achèvement substantiel du contrat.

1.9. MATÉRIAUX DE RECHANGE

1. Fournir une quantité de carreaux équivalente à 5% de la surface brute de plafond, pour chaque modèle de carreaux utilisés. À livrer au chantier dans des emballages intacts clairement identifiés et provenant du même lot que ceux installés.

2. PRODUITS

1. Utiliser produits de référence ou équivalent approuvé.

2.2. MATÉRIAUX

1. Ossature des plafonds à carreaux acoustiques - résistance supérieure:
 - Ossature apparente conforme à la norme ASTM C635. type : voir section 01 11 02 – Spécifications particulières au projet.
 - 24 mm (15/16") à té exposé, système en acier, selon la norme ASTM C635, à résistance moyenne pour catégorie A-C et Résistance supérieure pour catégorie D-F et ayant les caractéristiques suivantes:
 - Matériau: Acier galvanisé trempé à chaud.
 - Construction: Âme double avec renflement supérieur Peakform TM et chape en acier préfini. Longeron principal avec un écart d'expansion. Tés croisés à piqure rotative pour une plus grande stabilité; attaches rivetées permettant d'enlever et de remonter facilement les tés croisés.
 - Dimensions de la face: 24 mm (15/16").
 - Hauteur de l'âme:
 - Tés principaux: 41 mm (1-11/16")
 - Tés croisés: 41 mm (1-11/16")
 - Moulure murale 22 mm (7/8")
 - Profil: té exposé.
 - Dimensions du treillis: voir section 01 11 02 – Spécifications particulières au projet.
 - Moulures murales: à bord fermé à angle
 - Couleur: voir section 01 11 02 – Spécifications particulières au projet.
 - Fini de la surface: peinture au polyester cuite.
 - Raccordement té croisé/longeron principal: chevauchement.
2. Suspentes :
 - Fil d'acier doux recuit et galvanisé de 3,6mm de diamètre
 - Conforme aux critères de calculs lorsque plafond ULC et/ou para-sismique
3. Accessoires :

- Fixations, attaches en fil métallique et agrafes compatibles aux éléments de l'ossature conformément aux recommandations du manufacturier.
- Accessoires pour transfert de charge dû aux séismes : système BERC 2 d'Armstrong;

4. Carreaux acoustiques :

- Classe : A
- Modèle et dimension: voir section 01 11 02 – Spécifications particulières au projet
- Matériaux : fibre minérale formée mouillée.
- Rive : voir section 01 11 02 – Spécifications particulières au projet
- Coefficient de réduction du bruit : voir section 01 11 02 – Spécifications particulières au projet.

3. EXÉCUTION – PROFILÉS DE SUSPENSION

1. Vérification et/ou préparation

1. Examiner les conditions et les aires dans lesquelles les travaux doivent être effectués et aviser l'Architecte par écrit de toute condition qui pourrait nuire à l'exécution des travaux et (ou) au respect des échéanciers.
2. Ne pas entreprendre les présents travaux tant et aussi longtemps :
 1. Que les travaux au-dessus du plafond suspendu n'auront pas été examinés et acceptés par l'Architecte.
 2. Qu'il existera des conditions insatisfaisantes, à corriger, à la pleine satisfaction du responsable de la pose.
3. Coordonner l'exécution des travaux aux plafonds, de façon à accommoder les composantes indiquées en électromécanique tels luminaires, les diffuseurs, les haut-parleurs, etc.
4. Lorsque requis, la pose des treillis suspendus horizontales devra être conforme au contenu pertinent des normes ASTM C636 et ASTM E 580, installation pour zone sismique et aux instructions du fabricant et aux exigences pertinentes des essais de conception. Dans le cas d'une installation résistant au feu, aucune attache BERC2 ne devra être fixée aux tés afin de laisser place à l'expansion sur tout le côté des espaces.
5. Le système de plafond fini devra être bien équilibré par rapport aux murs attenants et de niveau, compte tenu d'une tolérance de 1 dans 1 000.
6. Le soutien du système de suspension devra être indépendant des murs, des colonnes, des conduits et des tuyaux. Au besoin, prévoir des crochets et profilés supplémentaires de soutien.
7. Prévoir des ouvrages supplémentaires d'accroche et d'ossature, en fonction du besoin, afin d'assurer le soutien de tous les articles qui sont désignés comme articles devant être soutenus par le système de suspension tels appareils d'éclairage, diffuseurs et grilles.
8. Assembler les composantes de la trame de façon à obtenir un assemblage rigide.
9. Au périmètre des ouvertures pratiquées pour l'encastrement des divers équipements d'électromécanique, poser une bordure.
10. Au changement de niveau des plafonds, structurer les assemblages de telle manière que les carreaux acoustiques soient assujettis sans risque de chute.

4. EXÉCUTION – CARREAUX INSONORISANTS

1. Monter les panneaux insonorisant dans les treillis suspendus au plafond, en conformité avec les instructions du fabricant.
2. Régler les panneaux insonorisant en place, sans endommager les côtés ni les autres surfaces, ce qui pourrait nuire à leur apparence et à leur fonction.
3. Monter les panneaux insonorisant de niveau et selon un plan uniforme, en s'assurant qu'ils sont exempts de torsions, d'ondulations, d'enfoncements, de rebords endommagés ou d'autres défauts qui pourraient nuire à leur apparence ou à leur fonction.
4. Couper les panneaux aux endroits requis, afin d'adopter la forme des motifs de quadrillage irréguliers et la forme du quadrillage de pourtour des salles.
5. À l'emplacement des cloisons insonorisantes, monter de l'isolant insonorisant à la verticale, dans une distance jusqu'à 1 200 mm (48") au-dessus du plafond, de chaque côté de la cloison, selon les indications pertinentes. Les charges appliquées sur les éléments insonorisant ne doivent pas dépasser celles recommandées par le fabricant des éléments.

6. Se servir d'agrafes de retenue pour immobiliser les panneaux en place en deçà de 6 mètres (20'-0") des portes extérieures.

FIN DE SECTION

1 GÉNÉRALITÉS

1. Document d'appel d'offres du CSSMB.

En cas de contradiction entre les différents documents d'appel d'offres, les documents du CSSMB prévaudront pour l'interprétation de l'obligation en cause.

2. Voir section 01 11 02 - Spécifications particulières au projet

1.2 NORMES DE RÉFÉRENCE

1. ASTM International
 - A. ASTM F 710 : « Practice for preparing concrete floors to receive resilient flooring ».
 - B. ASTM E 648 : « Test method for critical radiant flux of floor covering systems using a radiant heat energy source ».
 - C. ASTM E 662 : « Test method for specific optical density of smoke generated by solid materials ».
 - D. ASTM F 1869 : « Standard test method for measuring moisture vapor emission rate of concrete subfloor using anhydrous calcium chloride ».
 - E. ASTM F 2170 : « Determining relative humidity in concrete floor slabs using in situ probes ».

1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

1. Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 11 00 – Sommaire des travaux.
2. Fiches techniques
 1. Soumettre les fiches techniques requises ainsi que la documentation du fabricant concernant les revêtements de sol souples en carreaux. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
3. Échantillons
 1. Soumettre deux (2) échantillons de carreau de revêtement de dimensions prescrites et deux (2) échantillons de plinthe.
4. Garantie
 1. Fournir l'attestation de garantie d'American Biltrite.

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

1. Faire installer le revêtement de sol résilient spécifié par un installateur qualifié pour la pose de ce type de revêtement.
2. Utiliser tous les accessoires recommandés par le fabricant pour l'installation du revêtement de sol conformément aux instructions de pose.
3. Suivre les instructions de pose telles que spécifiées dans la plus récente version des Instructions de pose publiées par le fabricant

1.5 MATÉRIAUX/MATÉRIEL DE REMPLACEMENT

1. Matériaux/matériel de remplacement
 1. Voir section 01 11 02 – Spécifications particulières au projet

2. Identifier chaque boîte de carreaux et chaque contenant d'adhésif.
3. Les remettre au Représentant du CSSMB à l'achèvement des travaux faisant l'objet de la présente section.
4. Les entreposer à l'endroit indiqué par le Représentant du CSSMB.

1.6 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- 1 Livrer le revêtement de sol sur le chantier dans l'emballage original. Indiquer sur l'extérieur de l'emballage le nom du projet ainsi que les instructions de manutention.
- 2 Signaler immédiatement les matériaux endommagés au transporteur et le noter sur le bordereau d'emballage.
- 3 Ranger le revêtement de sol résilient à l'intérieur, à l'abri des températures extrêmes, froides ou chaudes. Déposer les matériaux sur un plancher lisse et au niveau ou sur un support comportant un soutien continu et rigide dans un endroit propre, sec et bien aéré. Les palettes doivent être dépilées. La température d'entreposage à long terme doit être maintenue entre 18 °C (65 °F) et 24 °C (75 °F). Protéger les adhésifs et le revêtement de sol contre le gel, la chaleur extrême et la lumière directe du soleil.
- 4 Acclimater le sous-plancher, tous les matériaux de revêtement de sol et l'adhésif à une température constante variant entre 18 °C (65 °F) et 24 °C (75 °F) au moins 48 heures avant, pendant et après l'installation. Les palettes doivent être désempilées 24 heures avant leur utilisation.
- 5 Ensuite, maintenir la température de la pièce entre 18 °C (65 °F) et 29 °C (85 °F). Protéger les matériaux contre la chaleur directe provenant des bouches d'air chaud et d'autres éléments ou appareils chauffants.
- 6 Ne pas installer sur des dalles de béton avant que celles-ci ne soient entièrement nettoyées, mises à niveau, en bon état structural et exemptes de peinture, de vernis, d'adhésif, d'huile, de graisse, de solvant, de scellant ou de durcisseur de surface ou d'autres corps étrangers qui pourraient nuire à l'adhésion.
- 7 Installer le revêtement de sol résilient après que toutes les autres tâches de finition, y compris la peinture, sont terminées.

1.7 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

1. Conditions ambiantes
 1. Maintenir la température ambiante dans la zone de mise en œuvre ainsi que la température du support destiné à recevoir le revêtement au-dessus de 20 degrés Celsius pendant une période de 48 heures avant la pose, pendant toute la durée de la pose et pendant 48 heures après l'achèvement de ces travaux.

2 PRODUITS

1. Voir section 01 11 02. Utiliser des produits de référence ou équivalent approuvé.

2.1 MATÉRIAUX/MATÉRIEL

1. Voir section 01 11 02 – Spécifications particulières au projet pour produit, dimension et motif d'installation
2. Carreaux vinyliques : conforme à la norme ASTM F 1700, Classe I, type A.
3. Finition
 1. Finition en usine.
 2. Finition exécutée sur place.
 1. S'assurer que le revêtement de finition est exempt d'irrégularités, de manques, de poussière et autres imperfections.

2. Passer l'aspirateur.
 3. Appliquer toutes les autres couches d'enduit de finition requises.
 4. Laisser sécher le revêtement de finition pendant 24 heures avant de permettre une circulation piétonnière, et le laisser durcir pendant sept (7) jours avant de commencer à y déposer des meubles ou d'autres objets lourds.
4. Plinthes souples : en vinyle ou en caoutchouc.
 5. Moulure de transition entre finis de même niveau : aluminium
 6. Apprêts et adhésifs : hydrofuges, recommandés par le fabricant du revêtement de sol, compatibles avec le support, que ce dernier soit situé au niveau du sol, ou encore au-dessus ou au-dessous de celui-ci.
 7. Produit de remplissage et enduit de lissage pour support : composé cimentaire modifié aux polymères auquel on ajoute un additif au latex acrylique pour produire une pâte à prise rapide. Employer les proportions de mélange selon les recommandations du manufacturier pour l'usage requis.
 8. Produit d'impression (apprêt) : conforme à la norme CAN/CGSB-25 GP-20M, du type recommandé par le fabricant du revêtement de sol.
 9. Cire : conforme à la norme CAN/CGSB-25.21 du type recommandé par le fabricant du revêtement de sol.

3 EXÉCUTION

3.1 INSPECTION

1. Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des revêtements de sol souples en carreaux, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en oeuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - A. Examiner l'état du sous-plancher avant l'installation pour vous assurer que les surfaces sont propres, sèches, lisses, en bon état structurel et exemptes de corps étrangers qui nuiraient à l'adhésion ou qui causeraient de la décoloration. De plus, vérifier si le sous-plancher est exempt de peinture, de vernis, d'adhésif, d'huile, de graisse, de solvant et d'autres matières étrangères y compris de composés de traitement, de scellants et de durcisseurs de surface qui pourraient nuire à l'adhésion ou altérer l'apparence et la durabilité du revêtement de sol en vinyle.
 - B. Vérifier s'il y a des surfaces poudreuses, écailleuses ou couvertes de moisissure; si c'est le cas, la surface du béton doit être poncée mécaniquement, puis nivelée avec un apprêt haute performance à base de ciment Portland.
 - C. Ne jamais enlever les résidus d'adhésif ou autres au moyen de solvants chimiques; ceci annulerait automatiquement la garantie du manufacturier.
 - D. Signaler et corriger toutes situations non satisfaisantes. Ne pas procéder à l'installation du revêtement de sol tant qu'elles n'auront pas été corrigées.
2. À l'aide des méthodes recommandées par le fabricant du revêtement de sol, s'assurer que la dalle de béton est sèche.

3.3 TRAITEMENT DU SUPPORT

- A. Nivelier toutes les zones rugueuses, les fissures et les marques avec un produit de colmatage de ciment Portland modifié au latex.

- B. Enlever mécaniquement toutes traces de produits contaminant, comme la peinture, les huiles, la graisse, le vernis, les adhésifs ainsi que divers autres matériaux comme les composés de traitement de surface. Ne pas utiliser de décapants à base de solvant.
- C. Avant l'installation, mesurer la teneur en humidité du béton ainsi que le pH selon les normes suivantes :
1. ASTM F 1869, test au chlorure de calcium anhydre pour mesurer le degré d'humidité. La valeur maximale acceptable est :
 - 5 lb/1 000 pi²/24 heures (2,26 kg/92,9 m²/24 heures) pour les adhésifs AD-610 et AD-535;
 2. ASTM F 2170, test de l'humidité relative en se servant d'une sonde. La valeur maximale acceptable est de 80% HR pour la AD-610 et de 85% HR pour la AD-535;
 3. ASTM F 710, détermination du pH (méthode d'essai 5.3.1). La lecture acceptable se situe entre 8 et 10;
 4. La fréquence de tests recommandée par ASTM est 3 mesures pour le premier 92,9 m² et 1 mesure pour chaque 92,9 m² additionnel.
- D. S'assurer que tous les tests d'humidité, d'humidité relative et de pH ont été effectués et que les résultats respectent les spécifications du fabricant.
- E. En cas de doute, réaliser des essais d'adhérence sur les sous-planchers de ciment ou les surfaces sur lesquels le revêtement de sol sera appliqué. Utiliser les matériaux de revêtement de sol spécifiés et les adhésifs recommandés pour l'essai.

3.4 POSE DU REVÊTEMENT DE SOL EN CARREAUX DE VINYLE

1. Appliquer uniformément l'adhésif à l'aide de la truelle recommandée, selon les instructions du fabricant du revêtement de sol. Éviter d'étendre de l'adhésif sur une trop grande surface afin que la prise initiale n'ait pas lieu avant la pose des carreaux.
2. Poser les carreaux en formant des joints parallèles aux lignes du bâtiment de manière à obtenir un motif symétrique. La largeur des carreaux périphériques ne doit pas être inférieure à la moitié de la largeur d'un carreau normal.
3. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et immédiatement après la pose passer un cylindre d'au moins 45 kg sur les carreaux, dans les deux sens, pour assurer une parfaite adhérence.
4. Tailler les carreaux et les ajuster avec soin autour des objets fixes.
5. Poser des carreaux sur le plateau des trappes de visite des planchers. Respecter le motif du plancher.
6. Aux baies de portes, interrompre le revêtement de sol sous l'axe transversal de la porte lorsque le fini ou la couleur du revêtement de sol est différent dans les pièces adjacentes.
7. Poser des bordures métalliques aux endroits où les rives du revêtement de sol sont apparentes ou ne sont pas protégées.
8. Installer les moulures de transition à la jonction des autres finis.
9. Appliquer un cordon de scellant de protection aux périmètres des cadres de portes et autour des objets traversants.
10. Couvre-plancher avec remontée en plinthe (flash coving) selon le requis. Remonté le couvre plancher sur le mur selon la technique papillon ou botte à la hauteur requise (normalement 15 cm). Fournir le bâton couvre-joint et la moulure supérieure appropriée. Tous les joints verticaux internes et externes seront soudés à chaud en utilisant le cordon de couleur appropriée (ColorRite fait un produit pour soudure à froid tout à fait acceptable. La couleur peut être ajustée à la base de la tuile utilisée). Pour la partie appliquée sur le mur, un adhésif pour plinthe murale en vinyle ou notre PS-30 peut être utilisé.

3.5 POSE DES PLINTHES

1. Poser les plinthes de façon qu'il y ait le moins de joints possible. Utiliser les plinthes les plus longues offertes sur le marché, ou faire les joints dans les angles rentrants ou les angles prémoulés.
2. Nettoyer le support et l'apprêter avec une couche d'adhésif.
3. Appliquer de l'adhésif au dos de la plinthe.
4. Assujettir fermement les plinthes au mur et au plancher à l'aide d'un cylindre manuel de 3 kg.
5. Poser les plinthes d'alignement et de niveau, l'écart maximal admissible étant de 1:1000.
6. Découper les plinthes et les ajuster aux bâtis de porte et aux autres obstacles. Aux endroits où les bâtis de porte sont encastrés, poser des pièces d'extrémité prémoulées.
7. Dans les angles rentrants, faire des joints à recouvrement. Utiliser des pièces d'angle prémoulées aux angles saillants qui sont d'équerre. Utiliser des sections droites prémoulées pour former les angles saillants qui ne sont pas d'équerre et prévoir au moins 300 mm pour chaque aile. Aux angles saillants, poser des plinthes enveloppantes, droites.
8. Poser des plinthes droites avant d'installer de la moquette sur un plancher.

3.6 POSE DES PLINTHES NETTOYAGE ET CIRAGE INITIAL

1. Enlever avec soin le surplus d'adhésif sur le plancher, les plinthes et les murs.
2. Nettoyer, sceller et cirer le plancher nouvellement revêtu et les plinthes selon la documentation du fabricant du revêtement de sol. Aux endroits où le plancher doit être recouvert de moquette, nettoyer, sceller et cirer les plinthes avant de poser la moquette.
3. Carreaux de vinyle modifié :
 1. Nettoyer au détergent, appliquer deux (2) couches minces de scellant. Laisser sécher et appliquer quatre (4) couches minces de cire. Suivre les instructions du fabricant pour l'application.

3.7 NETTOYAGE

1. Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section Standards de nettoyage.
 1. Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
2. Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 00 – Nettoyage.
 1. Nettoyer les tuiles et les plinthes conformément aux instructions écrites du fabricant.
3. Enlever avec soin le surplus d'adhésif sur le plancher, les plinthes et les murs.
4. Voir exigences particulières à la section 01 11 02.

3.8 PROTECTION DES SURFACES FINIES

1. Protéger le revêtement de sol des planchers nouvellement revêtus dès l'instant de la prise définitive de l'adhésif et après le polissage final jusqu'au moment de l'inspection finale.

FIN DE SECTION

1 GÉNÉRALITÉS

1. Document d'appel d'offres du CSSMB.

En cas de contradiction entre les différents documents d'appel d'offres, les documents du CSSMB prévaudront pour l'interprétation de l'obligation en cause.

2. Référer à la section 01 11 02 – Spécifications particulières au projet pour choix des couleurs et des systèmes

1.1 NORMES DE RÉFÉRENCE

1. Green Seal Environmental Standards (GS)
 1. GS-11-[2008, 2nd Edition], Paints and Coatings.
2. Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
 1. Fiches de données de sécurité (FDS).
3. The Master Painters Institute (MPI)
 1. Architectural Painting Specification Manual - édition courante.
 2. Maintenance Repainting Manual - [édition courante].
4. Conseil national de recherches Canada (CNRC)
 1. Code de construction du Québec - 2010.

1.2 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

1. Soumettre les documents/échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents/Échantillons à soumettre.
2. Fiches techniques
 1. Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les produits. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les limites et la finition.

1.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

1. Instructions du fabricant : soumettre les instructions d'application fournies par le fabricant, y compris toute indication visant des méthodes particulières de manutention et de nettoyage.

1.3 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

1. Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant.
2. Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
3. Entreposage et manutention
 1. Prévoir une aire d'entreposage sécuritaire, à ambiance contrôlée et protégée contre l'eau et l'humidité, et en assurer l'entretien.
 2. Entreposer les matériaux et les produits de peinture à l'écart des sources de

- chaleur.
3. Entreposer les matériaux et les produits dans un endroit bien aéré, dont la température se situe dans les limites recommandées par le fabricant.
 4. Exigences relatives à la sécurité incendie
 1. Fournir extincteurs appropriés et les placer à proximité de l'aire d'entreposage.
 2. Placer dans des contenants scellés, homologués ULC, les chiffons huileux, les déchets, les contenants vides et les matières susceptibles de combustion spontanée, et retirer ces contenants du chantier chaque jour.
 3. Manipuler, entreposer, utiliser et éliminer les produits et les matériaux/matériels inflammables et combustibles conformément aux exigences du Code national de prévention des incendies du Canada.

1.4 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

1. Chauffage, ventilation et éclairage
 1. Assurer la ventilation des espaces clos.
 2. Coordonner l'utilisation du système de ventilation existant avec le Consultant et, au besoin, veiller à le faire fonctionner pendant et après l'exécution des travaux.
 3. Fournir le matériel d'éclairage requis et maintenir un niveau d'éclairement de 320 lux au moins sur les surfaces à peindre.
2. Température ambiante, humidité relative et teneur en humidité du subjectile
 1. Appliquer la peinture lorsque la température ambiante et la température du subjectile, au lieu des travaux, peut être maintenue dans les limites prescrites par le MPI et le fabricant pendant toute la durée des travaux de mise en œuvre et pendant la période de cure.
 2. Effectuer des essais sur les surfaces en enduit de plâtre, en béton et en maçonnerie afin de déterminer leur alcalinité.
 3. Appliquer la peinture sur un subjectile adéquatement préparé, lorsque la teneur en humidité de ce dernier est inférieure à la teneur limite indiquée par le fabricant du produit.
3. Exigences supplémentaires concernant la mise en œuvre
 1. Appliquer la peinture dans des endroits où les activités de construction ne sont plus susceptibles de générer de la poussière ou lorsque les conditions de vent ou de ventilation ne sont pas susceptibles d'entraîner le transport et le dépôt de particules qui pourraient compromettre la qualité du fini des surfaces.
 2. Dans les installations et les bâtiments occupés, procéder aux travaux de peinture pendant les heures d'inoccupation seulement. Faire approuver le calendrier des travaux par le Représentant du CSSMB et le Consultant et prévoir un temps de séchage et de cure suffisant avant la réintégration des occupants.

2 PRODUITS

1. Utiliser des produits de référence ou équivalent approuvé.

2.1 MATÉRIAUX

1. Tous les produits formant le système de peinture choisi doivent provenir du même fabricant.
2. Se conformer aux plus récentes exigences du MPI relativement aux revêtements de peinture, y compris celles visant la préparation des surfaces et l'application de primaire ou de peinture d'impression.

3. Les produits utilisés doivent figurer sur la Liste des produits approuvés présentée dans le MPI - Architectural Painting Specification Manual et le MPI - Maintenance Repainting Manual.
 1. Prescrire des produits figurant sur la Liste des produits approuvés du MPI et ayant obtenu minimalement la mention E2 et idéalement E3 pour satisfaire, le cas échéant, aux exigences visant la qualité de l'air intérieur.
 2. Primaire : Teneur maximale en COV de 100 g/L, selon la norme GS-11.
 3. Peinture : Teneur maximale en COV de 100 g/L, selon la norme GS-11.

4. Mélange et mise en couleur
 1. Effectuer la mise en couleur des produits de revêtement avant leur transport vers le chantier, conformément aux recommandations écrites du fabricant.
 2. Une certaine quantité de diluant peut, au besoin, être ajoutée à la peinture, conformément aux recommandations du fabricant.
 - 1 Le kérosène ou tout solvant organique similaire ne doit pas être utilisé pour diluer les peintures à l'eau.
 3. Diluer la peinture à appliquer au pistolet conformément aux recommandations écrites du fabricant.
 4. Avant et pendant son application, agiter soigneusement la peinture dans son contenant pour défaire les matières agglutinées, pour assurer la dispersion complète des pigments déposés, et pour préserver l'uniformité de la couleur et du brillant de la peinture appliquée.

2.2 SYSTÈME DE PEINTURE

1. VOIR ANNEXE 09 00 00 -1 – PEINTURE – CSSMB.

3 EXÉCUTION

3.1 GÉNÉRALITÉS

1. Conformité : se conformer aux exigences, aux recommandations et aux spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à l'installation des produits et aux indications des fiches techniques.
2. Sauf indication contraire, préparer les surfaces intérieures et effectuer les travaux de peinture conformément aux exigences du MPI Architectural Painting Specifications Manual et du MPI - Maintenance Repainting Manual.

3.2 INSPECTION

1. Inspecter les subjectiles existants afin de vérifier si leur état peut compromettre la préparation adéquate des surfaces à revêtir de peinture ou d'enduit. Avant de commencer les travaux, signaler au Consultant, le cas échéant, les dommages, défauts ou conditions insatisfaisantes ou défavorables décelés.
2. Effectuer des essais visant à vérifier la teneur en humidité des surfaces à peindre à l'aide d'un humidimètre électronique correctement étalonné; la teneur en humidité des planchers de béton doit cependant être évaluée par un simple « contrôle du pouvoir couvrant sur surface de référence ». Ne pas commencer les travaux avant que l'état des subjectiles ne soit jugé acceptable, selon la plage de valeurs recommandée par le fabricant.

3.3 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

1. Protection des ouvrages en place

1. Protéger les surfaces du bâtiment et les structures voisines qui ne doivent pas être revêtues de peinture ou d'enduit contre les mouchetures, les marques et autres dommages à l'aide de couvertures ou d'éléments-caches non salissants. Si les surfaces en question sont endommagées, les nettoyer et les remettre en état selon les instructions du Consultant.
 2. Protéger les articles fixés en permanence, les étiquettes d'homologation de résistance au feu des portes et des bâtis par exemple.
 3. Protéger les matériels et les composants revêtus en usine d'un produit de finition.
2. Préparation des surfaces
1. Retirer les plaques-couvercles des appareils électriques, les appareils d'éclairage, la quincaillerie posée en applique sur les portes, les accessoires de salles de bains et les autres pièces de matériels ainsi que les fixations et les raccords montés en surface avant de commencer les travaux de peinture. Identifier tous les articles déposés et les ranger dans un endroit sûr; les reposer une fois le revêtement de peinture achevé.
 2. Au besoin, couvrir ou déplacer les éléments du mobilier et les matériels transportables afin de faciliter les travaux de peinture. Remettre ces éléments et ces matériels en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
 3. Poser des écriteaux « PEINTURE FRAICHE » dans les aires occupées pendant l'exécution des travaux.
 4. Nettoyer et préparer les surfaces intérieures conformément aux exigences énoncées dans le MPI - Architectural Painting Specification Manual et le MPI - Maintenance Repainting Manual et aux recommandations du fabricant du produit.
 5. Avant l'application de la couche primaire ou d'impression et entre les couches subséquentes, empêcher que les surfaces nettoyées ne soient contaminées par des sels, des acides, des alcalis, des produits chimiques corrosifs, de la graisse, de l'huile et des solvants. Appliquer le primaire ou le produit d'impression, la peinture ou tout autre produit de traitement préalable le plus tôt possible après le nettoyage, avant que la surface ne soit de nouveau contaminée.
 6. Dans la mesure du possible, appliquer une couche d'impression sur les surfaces dissimulées des nouveaux ouvrages en bois avant de les mettre en place. Utiliser pour ce faire les produits d'impression prescrits pour les surfaces apparentes.
 - 1 Appliquer un produit d'impression vinylique conforme aux exigences visant le produit numéro 36 de la liste des produits du MPI sur les noeuds, la gomme, la sève et les surfaces résineuses.
 - 2 Obturer les fissures et les trous de clous à l'aide d'un bouche-pores.
 - 3 Teindre le bouche-pores avant son application sur des ouvrages en bois teint.
 7. Poncer et dépoussiérer les surfaces entre chaque couche, au besoin, pour assurer une bonne adhérence de la couche suivante et pour éliminer tout défaut visible à une distance de 1000 mm ou moins.
 8. Nettoyer les surfaces métalliques à peindre en les débarrassant des traces de rouille, des écailles de laminage, du laitier de soudage, de la saleté, de l'huile, de la graisse et des autres matières étrangères conformément aux exigences du MPI.
 9. Retoucher les surfaces revêtues d'un primaire/produit d'impression appliqué en atelier avec le produit approprié, selon les indications.

3.4 APPLICATION

1. Appliquer la peinture sur les surfaces préparées seulement après qu'elles ont été acceptées par le représentant du CSSMB.

2. Appliquer le produit selon les recommandations du fabricant.
3. Appliquer chaque couche de peinture de manière à obtenir un film continu, d'une épaisseur uniforme.
 1. Reprendre les surfaces dénudées ou recouvertes d'un film trop mince avant d'appliquer la couche suivante.
4. Laisser les surfaces sécher et durcir adéquatement après le nettoyage et entre chaque couche successive, en attendant le temps minimum recommandé par le fabricant.
5. Poncer et dépoussiérer les surfaces entre chaque couche afin d'éliminer les défauts apparents.
6. Finir les surfaces qui se trouvent au-dessus et au-dessous des lignes de vision conformément aux prescriptions applicables aux surfaces voisines, y compris le dessus des armoires et des rangements et les éléments en saillie.
7. Finir l'intérieur des armoires et des rangements selon les prescriptions relatives aux surfaces apparentes.
8. Finir les alcôves et les placards selon les prescriptions relatives aux pièces attenantes.
9. Finir le haut, le bas, les rives et les ouvertures des portes conformément aux prescriptions relatives aux faces de parement des portes, après que ces dernières ont été ajustées.
10. Matériels électriques et mécaniques
 1. A moins d'autres indications, appliquer le produit de peinture sur la tuyauterie, les conduits électriques, les conduits de ventilation, les supports/suspensions ainsi que les autres éléments électriques et mécaniques intérieurs apparents de façon que la couleur et le fini des surfaces peintes s'harmonisent à ceux des surfaces contiguës.
 2. Ne pas peindre les plaques signalétiques.
 3. Ne pas peindre les têtes des extincteurs automatiques.
 4. Peindre en rouge toute la tuyauterie du système de sécurité incendie.
 5. Appliquer une peinture-émail rouge sur les interrupteurs du système d'alarme incendie et du système d'éclairage de secours.
 6. Peindre en jaune toute la tuyauterie du réseau de gaz naturel.
 7. Peindre les deux faces et les côtés des tableaux de branchement du matériel électrique et téléphonique avant l'installation de ces derniers.
 1. Laisser le matériel dans son état d'origine, à l'exception des retouches nécessaires le cas échéant, et peindre les conduits, les accessoires de montage et les autres éléments non finis.

3.5 NETTOYAGE

1. Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section Standards de nettoyage de fin de chantier.
 1. Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
2. Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section Standards de nettoyage de fin de chantier.

FIN DE SECTION

DOCUMENT ANNEXE



► ANNEXE 01 74 00-1 : NETTOYAGE ET ENTRETIEN DURANT UN CHANTIER

NORMES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DURANT ET APRÈS UN CHANTIER

Préparé par le Service Hygiène et salubrité du CSSMB

Mise à jour : 4 octobre 2021

Pour toutes autres informations, communiquer avec les contremaîtres en Hygiène et salubrité du CSSMB.

TABLE DES MATIÈRES (hyperliens cliquables)

Section 1 - Responsabilité de l'entrepreneur

Section 2 – Terrain extérieur

Section 3 – Intérieur : Définition des travaux

Section 4 – Intérieur : Exécution des travaux

Section 4.1 Blocs sanitaires et vestiaires

Section 4.2 Gymnase

Section 4.3 Planchers

Section 4.4 Autres travaux

Section 1 - Responsabilité de l'entrepreneur

Le but de cette annexe est d'assurer qu'à la fin des travaux, l'école soit dans un état de propreté adéquat tel qu'elle était au moment du début des travaux.

Entrepreneur mandaté

Il est chargé de la surveillance et de la direction générale des travaux d'entretien. Il peut cependant déléguer à sa place un surveillant attitré, dont le rôle est limité à vérifier si les exigences du contrat sont respectées.

Responsable du chantier

À la suite de l'inspection, l'entrepreneur devra apporter tous les correctifs dans les 24 heures suivantes. L'entrepreneur ne peut contester les résultats des inspections à moins d'avoir une preuve concrète et vérifiable.



Section 2 – Terrain extérieur

Déchets

L'entrepreneur doit posséder ces propres conteneurs à déchets. En aucun temps, il ne doit utiliser les installations des écoles.

Détritus divers

L'entrepreneur doit ramasser tous les débris occasionnés par son chantier et ce autant sur le périmètre du chantier qu'autour du chantier (voies d'accès, voies de circulation, zone d'entreposage). Faire attention aux débris dispersés par le vent qui se ramasse souvent dans les cours d'école et les clôtures.

Cour d'école

Une attention particulière doit être apportée aux cours d'école. L'entrepreneur doit ramasser tous les débris de métal (vis, clous, coupures d'aluminium...). De plus, un balai mécanique doit être utilisé pour nettoyer les cours d'école.

Pelouse

Lorsque l'entrepreneur occupe un terrain et que la pelouse ne peut pas être coupée. Il doit remettre le terrain dans l'état où il était (niveler, tourber...) L'entrepreneur doit couper la pelouse et ramasser les branches.

Arbres et arbuste

L'entrepreneur doit prendre les moyens pour protéger les arbres et arbustes. Au besoin, il doit faire un élagage professionnel lorsque requis.

Section 3 – Intérieur : Définition des travaux

Aspirer

À l'aide d'un aspirateur, enlever des surfaces à nettoyer la poussière, le sable et toute autre saleté qui peuvent être ramassés par cette technique.

Pour les tapis, un balai mécanique doit être utilisé avec l'aspirateur.

Pour les tapis de sport, un balai mécanique approprié doit être utilisé.

- Aspirer les tapis avec un appareil approprié.
- Les tapis muraux et les cloisons tapissés seront nettoyés à l'aide d'un aspirateur au besoin ;
- Sur demande, l'entrepreneur utilisera un produit antistatique et antitache.

L'entrepreneur devra avoir en sa possession son équipement de nettoyage de tapis.

Cirer

Opération qui consiste à répandre de la cire sur les planchers qui le requièrent, conformément aux instructions du manufacturier et au type de plancher à cirer. Le produit fourni doit faire en sorte que la surface demeure antidérapante et que le fini et la couleur ne sont pas altérés. Les meubles doivent être replacés à la fin des travaux.

Décaper

Opération qui consiste à enlever la cire et tout autre produit couvrant la surface de plancher. Le fini et la couleur de la surface ne doivent pas être altérés.

Désinfecter

Opération qui a pour objet de détruire les organismes pathogènes et éventuellement de rendre le milieu impropre à leur prolifération.

Détritus

Désigne n'importe quel résidu, débris, peu importe son volume.

Épousseter

Consiste à enlever la poussière des surfaces concernées à l'aide d'un dépoussiéreur et d'un linge mouillé. L'entrepreneur s'assurera que les surfaces adjacentes à celles époussetées ne sont pas salies par cette opération.

Laver

Consiste à nettoyer, à l'aide d'un détergent dilué dans l'eau, lorsque spécifiée, la surface à laver. Le produit approprié pour nettoyer et détacher la surface ne doit pas abimer le fini de la surface.

Laver avec une vadrouille humide

Consiste à laver le plancher avec une vadrouille humide et un produit détergent afin de bien ramasser les débris qui ne s'enlèveraient pas avec une vadrouille sèche et à enlever également les taches.

Neutraliser

Opération qui consiste à rendre la surface de sol avec un pH neutre.

Nettoyer les surfaces à la machine (machine auto-laveuse)

Consiste à nettoyer mécaniquement toute surface pour y enlever complètement les taches et résidus, conformément aux recommandations du manufacturier de la surface. À la fin de l'opération, tous les résidus de nettoyage devront être enlevés.

Polir

À l'aide d'un appareil professionnel de polissage, le travail consiste à polir les sols à haute vitesse (H.V. 2000 tours/minute ou plus).

Récurer

Opération qui consiste à enlever partiellement et mécaniquement le fini à plancher et les saletés qui y adhèrent afin d'uniformiser la surface.



Rincer

Opération qui consiste à passer de l'eau claire sur la surface lavée pour enlever les produits de lavage et à enlever suffisamment d'eau pour qu'aucun résidu de produit ne soit visible lorsque l'eau restante aura séché. Les murs, les plinthes et les autres surfaces ne doivent pas porter de traces d'eau ou d'éclaboussure. Prendre les mesures appropriées afin d'éviter l'infiltration d'eau sous le mobilier.

Sceller

Opération qui consiste à appliquer du scellant sur les planchers qui le requièrent, conformément aux instructions du fabricant du scellant et au type de plancher à sceller. Le produit fourni doit faire en sorte que les pores du plancher soient fermés. Le plancher doit être exempt de saleté avec un pH neutre, y compris les coins et sous les meubles. Les murs, les plinthes, les meubles et les autres surfaces doivent être exempts d'éclaboussures. Les meubles doivent être replacés à la fin des travaux.

Vadrouiller à sec

Consiste à passer une vadrouille sur le plancher pour ramasser la poussière, le sable, la terre et les autres débris et débris. Il ne doit pas y avoir de saletés ou de rebuts laissés dans les coins, derrière ou sous les radiateurs, sous les meubles ou derrière les portes.

Vapo-polir

Consiste à polir, à l'aide d'un appareil mécanique (175/300 tours/minutes), la surface préalablement enduite de cire par vaporisation, selon une méthode appropriée, sans pour autant qu'elle ne devienne glissante. Les meubles doivent être replacés à la fin des travaux.

Section 4 – Intérieur : Exécution des travaux

Section 4.1 Blocs sanitaires et vestiaires

Accessoires de toilettes

Laver et polir les miroirs, la tuyauterie apparente nickelée ou chromée, les pentures des bancs de toilettes, la quincaillerie des compartiments de toilettes, l'intérieur et l'extérieur des dispensateurs de savon et de papier hygiénique, les poubelles et autres accessoires.

Casiers de vestiaire

Épousseter les casiers de vestiaires. Ne pas oublier le dessus des casiers.

Cuvettes et sièges

Laver et désinfecter les cuvettes et sièges de toilette sur toutes leurs surfaces. Utiliser un produit à base d'acide pour l'intérieur de la cuvette. Utiliser un produit désinfectant et un linge différent pour l'extérieur de la cuvette et le siège.

Lavabos

Laver et désinfecter les lavabos.

Récurer les lavabos et les éviers en acier inoxydable avec un produit dégraissant et un tampon non agressif.

Murs

Laver, brosser et désinfecter les murs, les cloisons des toilettes et des douches ainsi que les rideaux de douche selon la méthode appropriée avec un produit désinfectant.

Planchers

Laver et désinfecter les planchers selon la méthode appropriée avec un produit germicide. Voir la section « xx Planchers » ci-dessous.

Urinoirs

Laver et désinfecter les urinoirs sur toutes leurs surfaces. Utiliser un liquide à base d'acide pour l'intérieur de l'urinoir. Utiliser un produit désinfectant et un linge différent pour l'extérieur de l'urinoir.

Section 4.2 Gymnase

Dépoussiérer et laver toutes les structures et tous les accessoires en hauteur (structures et accessoires de jeux).

Pour le dépoussiérage du plafond et des structures dans le gymnase, l'entrepreneur est responsable de tout dommage pouvant survenir lors de l'exécution desdits travaux.

La difficulté d'accéder à certaines structures ou certains accessoires ne peut servir d'excuses à l'entrepreneur.

L'entrepreneur devra fournir tous les appareils nécessaires pour le dépoussiérage et de lavage en tenant compte de l'architecture du bâtiment et des dispositifs d'ancrage qui y sont intégrés.

Les appareils fournis par l'entrepreneur et l'exécution des travaux devront être conformes aux normes et lois concernant entre autres les travaux en hauteur.

L'entrepreneur devra porter une attention particulière à ne pas abîmer le plancher du gymnase.



Section 4.3 Planchers

Laver les planchers avec une vadrouille humide ou selon la méthode appropriée au fini de plancher.

Plancher de béton

Décaper ou récurer et sceller les planchers

Plancher de bois franc

Passer la vadrouille sèche.

Laver à la vadrouille humide avec le détergent neutre pH 7.

Planchers en céramique

Récurer avec l'équipement approprié pour les petits (ex. : toilettes) et grands (ex. : corridors) espaces afin d'enlever la saleté incrustée dans les porosités et les joints.

Planchers de marmoléum et linoléum

Nettoyer le revêtement avec une polisseuse 175/300 tours/minutes ou une auto-laveuse avec un détergent neutre au pH 7 et un tampon rouge.

Récupérer l'eau avec les souillures.

Bien rincer à l'eau claire.

Laisser sécher le sol.

Note : La finition d'usine ne doit pas être endommagée par la mesure de nettoyage mise en œuvre.

Plancher souple de gymnase (Gerflex, Mondoflex, Terraflex, Tarket)

Passer la vadrouille sèche.

Laver à la vadrouille humide avec le détergent neutre pH 7.

Nouveau plancher de tuile de vinyle et tuile vinyle amiante

Récurer, neutraliser et apposer une (1) couche de scellant et trois (3) couches de fini à plancher antidérapant ayant de 24 % à 30 % de matières solides (polymère) sur les planchers.

Planchers existants de tuile vinyle, tuile vinyle amiante

Récurer ou décaper, neutraliser, appliquer quatre (4) couches de fini à plancher antidérapant ayant 24 % à 30 % de matières solides (polymère) sur les planchers.

Plancher de terrazzo

Décaper ou récurer et sceller les planchers.

Section 4.4 Autres travaux

Fenêtres

Le lavage des vitres intérieures comprend le cadrage et doit coïncider avec le lavage des vitres extérieures.

Le lavage des vitres extérieures comprend également le lavage des meneaux, des cadres, des châssis et des impostes.

L'entre-deux des fenêtres doit être lavé.

L'extérieur de la fenêtre à battant doit être lavé de l'intérieur là où il y a des moustiquaires.

Le démontage et la remise en place des contre-fenêtres, moustiquaires ou autres doivent se faire en assurant une coordination du lavage des deux côtés de la vitre (intérieur et extérieur).

Épousseter, à l'aide d'un aspirateur, et laver avec un détergent neutre les stores verticaux, stores horizontaux et toiles solaires.

Pour le lavage des vitres extérieures, l'entrepreneur est responsable de tout dommage pouvant survenir lors de l'exécution desdits travaux.

La difficulté d'accéder à certaines fenêtres ne peut servir d'excuses à l'entrepreneur.

L'entrepreneur devra fournir tous les appareils nécessaires pour le lavage de toutes les vitres extérieures en tenant compte de l'architecture du bâtiment et des dispositifs d'ancrage qui y sont intégrés.

Les appareils fournis par l'entrepreneur et l'exécution des travaux devront être conformes aux normes et lois concernant entre autres les travaux en hauteur.

Armoires

Laver l'intérieur et l'extérieur des armoires vitrées. Le contenu aura préalablement été enlevé.

Laver les cabinets muraux

Laver et désinfecter l'intérieur et l'extérieur des armoires et casiers fermés.

Laver et désinfecter l'intérieur et l'extérieur des armoires et casiers ouverts.

Laver les surfaces vitrées ou transparentes des cabinets d'affichage des tuyaux d'incendie et en nettoyer l'intérieur.

Ascenseurs

Laver et/ou aspirer le plancher.

Laver les taches sur les murs et les portes.

Nettoyer les pistes de roulement.

Laver les seuils, les rails et les portes des ascenseurs.

Section 4.4 Autres travaux

Fenêtres

Le lavage des vitres intérieures comprend le cadrage et doit coïncider avec le lavage des vitres extérieures.

Le lavage des vitres extérieures comprend également le lavage des meneaux, des cadres, des châssis et des impostes.

L'entre-deux des fenêtres doit être lavé.

L'extérieur de la fenêtre à battant doit être lavé de l'intérieur là où il y a des moustiquaires.

Le démontage et la remise en place des contre-fenêtres, moustiquaires ou autres doivent se faire en assurant une coordination du lavage des deux côtés de la vitre (intérieur et extérieur).

Épousseter, à l'aide d'un aspirateur, et laver avec un détergent neutre les stores verticaux, stores horizontaux et toiles solaires.

Pour le lavage des vitres extérieures, l'entrepreneur est responsable de tout dommage pouvant survenir lors de l'exécution desdits travaux.

La difficulté d'accéder à certaines fenêtres ne peut servir d'excuses à l'entrepreneur.

L'entrepreneur devra fournir tous les appareils nécessaires pour le lavage de toutes les vitres extérieures en tenant compte de l'architecture du bâtiment et des dispositifs d'ancrage qui y sont intégrés.

Les appareils fournis par l'entrepreneur et l'exécution des travaux devront être conformes aux normes et lois concernant entre autres les travaux en hauteur.

Armoires

Laver l'intérieur et l'extérieur des armoires vitrées. Le contenu aura préalablement été enlevé.

Laver les cabinets muraux

Laver et désinfecter l'intérieur et l'extérieur des armoires et casiers fermés.

Laver et désinfecter l'intérieur et l'extérieur des armoires et casiers ouverts.

Laver les surfaces vitrées ou transparentes des cabinets d'affichage des tuyaux d'incendie et en nettoyer l'intérieur.

Ascenseurs

Laver et/ou aspirer le plancher.

Laver les taches sur les murs et les portes.

Nettoyer les pistes de roulement.

Laver les seuils, les rails et les portes des ascenseurs.



Polir les surfaces de chrome, d'acier inoxydable et la console.

Nettoyer les grilles de ventilation et les appareils d'éclairage.

Casiers et cases postales

Épousseter et laver l'intérieur et l'extérieur des cases postales et les casiers. Ne pas oublier le dessus des casiers et cases postales.

Cuisinettes

Laver les casiers métalliques, les tables, les ventilateurs, les comptoirs en acier inoxydable et les éviers.

Laver les tablettes en dessous des comptoirs.

Laver les portes, les tablettes de fenêtres et les taches sur les murs.

Fontaines d'eau

Laver et désinfecter les fontaines d'eau et refroidisseurs.

Enlever les tâches de calcaire et de vert-de-gris.

Grilles gratte-pieds et drains

Démonter, laver et rincer les drains s'il y a lieu ainsi que le bac de récupération et les grilles.

Laver et rincer les grilles.

Remettre les grilles en place avec précaution.

Grilles de ventilation

Nettoyer les grilles de ventilation.

Démonter, nettoyer puis reposer les grilles de ventilation et d'évacuation (murs, plafonds, planchers, portes).

Démonter la grille et à l'aide d'un chiffon antistatique, enlever la poussière et les dépôts gras. Reposer les grilles.

Mobilier

Épousseter et laver le mobilier tel que bureaux, tables, pupitres, classeurs, étagères, bahuts, vestiaires, chaises, fauteuils et accessoires.

Épousseter, à l'aide d'un aspirateur, et laver avec un détergent neutre les stores verticaux et horizontaux.

Nettoyer les surfaces horizontales

Épousseter et laver les tables, radiateurs, tablettes de fenêtres et boiserie, rampes, mains

courantes, garde-corps, ou tout endroit susceptible d'accumulation de la poussière avec un linge traité. Laver les taches s'il y a lieu.

Poubelles

Ramasser tous les débris, papiers ou rebuts sur le plancher, l'ameublement ainsi que sur les rebords et tablettes de fenêtre ou toute autre surface horizontale.

Vider, nettoyer les poubelles et changer les sacs de plastique. Transporter les sacs aux endroits spécifiés par le CSSMB.

Plafonds

Dépoussiérer et laver les plafonds, les tuyaux et les luminaires (encastrés et ouverts).

Rideaux

Laver et nettoyer les rideaux.

En cas de bris, ils devront être remplacés.

Surfaces vitrées

Laver les surfaces vitrées des murs, portes et cloisons à l'intérieur comme à l'extérieur. Laver les miroirs.

Tableaux

Laver les tableaux d'ardoise (à craie) et l'auget avec de l'eau et un détergent neutre.

Les tableaux blancs doivent être nettoyés avec le produit approprié. Voir recommandation du fabricant.

Les TNI/EPI doivent être nettoyés avec le produit approprié. Voir recommandation du fabricant.

Taches et souillures apparentes

Nettoyer les marques de doigts sur les bureaux, les vitres de portes, les taches près des interrupteurs, les taches sur le plancher et toute souillure apparente, où qu'elle soit par lavage ou autres méthodes appropriées.

En aucun temps, le produit de nettoyage ne devra altérer le fini original de la surface. Voir à respecter en tout temps les recommandations du fabricant concernant les surfaces à détacher.

Tapis d'exercices

Laver les tapis d'exercices avec un produit désinfectant. Assécher avant de les empiler.

Tapis de sport (plancher en caoutchouc)

Laver et désinfecter le plancher et/ou aspirer le tapis de sport, enlever les taches et les marques.



ANNEXE 09 00 00-1 PEINTURE

1.1 MATÉRIAUX/MATÉRIELS

- .1 Tous les produits formant le système de peinture choisi doivent provenir du fabricant Sherwin-Williams ou équivalent approuvé.

1.2 COULEURS

- .1 Dans les systèmes de peinture à trois (3) couches, la deuxième couche devra être d'une teinte légèrement plus pâle que la couche de finition pour faciliter le repérage visuel de chaque couche.
- .2 Les plafonds sont toujours blancs.
- .3 Prévoir jusqu'à trois couleurs par local : plafond blanc, maximum un mur couleur d'accent et trois murs de couleur neutre.
- .4 Choisir une couleur pâle pour le plafond et les murs du gymnase.
- .5 Choisir une couleur pâle et neutre pour les corridors et lieux communs (cafétéria, salle polyvalente, etc.)

1.3 SYSTÈMES DE PEINTURE

- .1 Pour murs en gypse, en béton coulé ou en blocs de béton déjà peints au latex ou à l'huile dans les classes :
 - .1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
 - .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Solo série A75.
- .2 Pour murs en gypse, en béton coulé ou en blocs de béton déjà peints au latex ou à l'huile dans les corridors, les gymnases, les cages d'escaliers et les endroits très achalandés :
 - .1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
 - .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Solo série A76.
- .3 Pour murs en gypse ou en blocs de béton déjà peints à l'époxy précatylisé :
 - .1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
 - .2 Appliquer deux couches d'époxy précatylisé de Sherwin-Williams PROIndustrial Pre-Catalyzed série K46.

- .4 Armoires et portes en bois déjà peintes :
 - .1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
 - .2 Appliquer deux couches d'époxy précatalisé de Sherwin-Williams PROIndustrial Pre-Catalyzed série K46.

- .5 Pour cadres de portes et portes intérieures en métal déjà peintes et cadres de portes et portes intérieures en bois déjà peintes :
 - .1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
 - .2 Appliquer deux couches d'époxy précatalisé de Sherwin-Williams PROIndustrial Pre-Catalyzed série K46.

- .6 Pour plafond en gypse déjà peint au latex :
 - .1 Appliquer une couche d'apprêt de scellement latex de Sherwin-Williams Covermax série B28.
 - .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Promar 400 0 COV B30W4651.

- .7 Pour plafond en gypse déjà peint à l'huile :
 - .1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
 - .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Promar 400 0 COV B30W4651.

- .8 Pour rampes intérieures, mains courantes intérieures et partitions de toilettes :
 - .1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
 - .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams PROIndustrial uréthane alkyde à base d'eau série B53-1151.

- .9 Plafonds en tuiles d'amiante non peints :
 - .1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
 - .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Promar 400 0 COV B30W4651.

.10 Murs en gypse non peints :

- .1 Appliquer une couche d'apprêt de scellement Sherwin-Williams Covermax série B28.
- .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Solo série A75.

.11 Murs en blocs de béton non peints :

- .1 Appliquer une couche d'apprêt bouche-pores pour bloc de béton de Sherwin-Williams PrepPrite B25W25.
- .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Solo série A76.

.12 Cadres de porte et portes intérieures en métal (acier galvanisé) non peints :

Aucune peinture sur place n'est autorisée. Tout doit se faire en atelier ou en usine.

Le fini des portes doit être uniforme, sans trace de coup de pinceau ni de coup de rouleau ni autre défaut.

- .1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PROIndustrial Pro-Cryl B66W1310.
- .2 Appliquer deux couches d'époxy précatylisé de Sherwin-Williams PROIndustrial Pre-Catalyzed série K46.

.13 Cadres de porte et portes intérieurs en bois non peints :

- .1 Appliquer une couche de scellant pour bois Sherwin-Williams gomme-laque série A49.
- .2 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
- .3 Appliquer deux couches d'époxy précatylisé de Sherwin-Williams PROIndustrial Pre-Catalyzed série K46.

.14 Plafond en structure de métal non peint :

- .1 Appliquer deux couches peinture à retombée sèche Sherwin-Williams B42W1.

- .15 Plafond de gypse non peint :
- .1 Appliquer une couche d'apprêt de scellement latex de Sherwin-Williams Covermax série B28.
 - .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Promar 400 0 COV B30W4651.
- .16 Panneaux de contreplaqué de boîtes électriques :
- .1 Appliquer deux couches de peinture Intumescente Sherwin-Williams Flame Control 20-20A.
 - .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams PROIndustrial Pre-Catalyzed série K46.
- .17 Portes, partitions de toilette et casiers anti-graffiti :
- .1 Appliquer une ou deux couches de Sherwin-Williams Macropoxy 646 B58W610.
 - .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Polysiloxane XLE-80.
- .18 Plafond de tuiles suspendues non peintes :
- .1 S'il y a présence de tache d'eau, appliquer d'abord sur ces endroits une couche de Sherwin-Williams Extreme Block B49W600.
 - .2 Appliquer une couche d'apprêt de scellement latex de Sherwin-Williams Covermax série B28.
 - .3 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Promar 400 0 COV B30W4651.
- .19 Murs en béton coulé non peint :
- .1 Appliquer une couche d'apprêt de scellement latex Sherwin-Williams Covermax série B28.
 - .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Solo série A76.
- .20 Portes et boiserie déjà vernies, pour peindre :
- .1 Appliquer une couche d'apprêt alkyde Sherwin-Williams Extreme Block B49W600.
 - .2 Appliquer deux couches d'époxy pré-catalysé de Sherwin-Williams PROIndustrial Pre-Catalyzed série K46.

- .21 Portes et boiseries déjà vernies, pour vernir :
- .1 Laver la surface avec du TSP et sabler avec un papier sablé #80.
 - .2 Appliquer deux couches de vernis Sherwin-Williams Minwax.
- .22 Planchers de béton déjà peints :
- .1 Préparation préapplication : la surface doit être bien apprêtée. Enlever la poussière, la laitance, la graisse, l'huile, la saleté, les agents de la surface de mûrissement, les agents d'imprégnation, la cire, les corps étrangers, les enduits et les substances désagrégées par des moyens mécaniques comme le décapage par grenailage (BLASTRAC) ou toute autre méthode équivalente approuvée. La résistance à la compression du béton doit être d'au moins 25 MPa (3625 lb/po2) après 28 jours et la résistance à la traction d'au moins 1.5 MPa.
 - .2 Réparation de la dalle : réparer les imperfections et fissures avec le produit Sherwin-Williams Armorseal KB58AQ2.
 - .3 Appliquer deux couches égales de 8 mils du produit Sherwin-Williams GP 3460.
 - .4 Pour résistance supplémentaire aux égratignures dans les endroits très passants : appliquer une troisième couche du produit Sherwin-Williams GP 3461.
- .23 Plancher de scène déjà peint :
- .1 Sabler la surface avec un papier à poncer de grade 100 afin d'assurer un maximum d'adhérence à la couche de finition.
 - .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Armorseal TredPlex B90W111.
- .24 Revêtements extérieurs déjà peints :
- .1 Bois, briques, ciment, aluminium, vinyle : appliquer deux couches de latex extérieur 100% acrylique Sherwin-Williams A-100 série A82.

Métal ferreux : apprêter avec une couche de Sherwin-Williams PROIndustrial Pro-Cryl B66W1310 ou Sico Corrostop 635-060 puis appliquer deux couches de Sherwin-Williams uréthane alkyde à base d'eau série B53-1150.
- .25 Rampes, mains courantes et clôtures extérieures en fer forgé déjà peint :
- .1 Appliquer une couche de fond de Sherwin-Williams PROIndustrial Pro-Cryl B66W1310.
 - .2 Appliquer deux couches d'alkydes antirouille Sherwin-Williams uréthane alkyde à base d'eau série B53-1150.

- .26 Application de couleur foncée (base 5) :
- .1 Appliquer une couche de fond de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620 teinté à la couleur d'apprêt appropriée.
- .27 Calorifère en fonte déjà peint :
- .1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
 - .2 Appliquer deux couches d'époxy de Sherwin-Williams PROIndustrial Pre-Catalyzed série K46.
- .28 Portes et cadres de portes extérieurs en acier (acier galvanisé) :
- Aucune peinture sur place n'est autorisée. Tout doit se faire en atelier ou en usine.**
- Le fini des portes doit être uniforme, sans trace de coup de pinceau ni de coup de rouleau ni autre défaut.
- .1 Appliquer une couche d'apprêt anticorrosion à l'alkyde, produit acceptable :
Sherwin-Williams KemBond HS.
 - .2 Appliquer deux couches de polyuréthane haute performance Sherwin-Williams Acrolon 218HS, fini semi-lustre.
- .29 Pour boiserie à fini naturel surface déjà vernie :
- .1 Lavage à l'aide d'un produit avec oxygène actif nettoyeur Sherwin-Williams AeroGreen 4410.
 - .2 Une couche de pâte bouche-pores.
 - .3 Léger sablage avec papier abrasif #100 et passer un linge humide.
 - .4 Deux couches de vernis d'intérieur à l'uréthane à séchage rapide (poncer légèrement entre les deux couches avec papier abrasif #220 et passer ensuite un linge humide) Sherwin-Williams Minwax Polyuréthane alkyde à l'eau (satin, semi-lustre ou lustre).
- .30 Panneau de métal perforé au mur :
- .1 S'assurer qu'il n'y a aucune trace de rouille sur le métal et qu'il est propre.
 - .2 Pour un meilleur résultat, utiliser un fusil à peindre.
 - .3 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
 - .4 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Duration intérieur Matte ou Sico Muse (mât).

.31 Mur sur une scène :

- .1 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
- .2 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Duration intérieur Matte.

.32 Enduit texturé sur la plupart des surfaces :

- .1 S'assurer que la surface est uniforme.
- .2 Appliquer une couche d'apprêt latex 100% acrylique de Sherwin-Williams PrepRite ProBlock B51W620.
- .3 Appliquer deux couches de Sherwin-Williams Conflex (Fin ou Medium ou Grand).

.33 Plafond en latte de bois déjà verni :

- .1 Sabler légèrement le bois.
- .2 Appliquer une couche de Sherwin-Williams Minwax Polyuréthane alkyde à l'eau.
- .3 Appliquer une deuxième couche pour obtenir une teinte plus foncée.

.34 Système pour le métal galvanisé (ex. : lettrage extérieur) :

- .1 Appliquer une couche d'apprêt pour métal galvanisé 100 % acrylique de Sherwin-Williams PROIndustrial Pro-Cryl B66W1310.
- .2 Appliquer deux couches de latex extérieur 100% acrylique de Sherwin-Williams A-100 série A82.